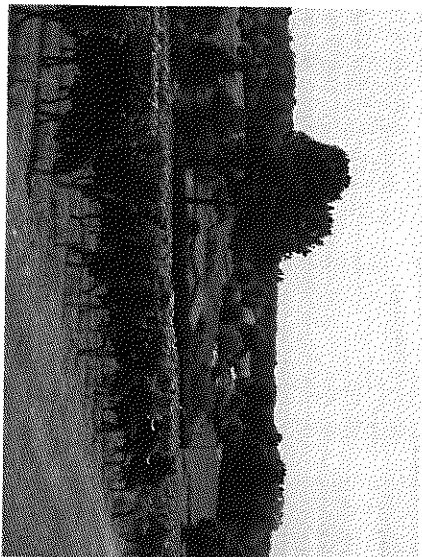


LAPOUYADE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



1 - RAPPORT DE PRÉSENTATION

Mise en élaboration	Arrêt du projet	Approbation
19 mars 2015	06 décembre 2016	

Vu pour être annexé le

Le Président,

DOSSIER D'APPROBATION

<p>Equipe URBAM</p> <p>LAURAM conseillers élus locaux</p> <p>24 rue du Maréchal 33260 LAURAC Tél. 05 57 66 88 25 Mail : urbam@laurac.fr Site web : http://www.laurac.fr</p>	<p>URBAM, urbaniste qualifiée par l'Orfpu</p> <p>Vincent BUCHMANN, architecte d.p.l.g.</p> <p>Laura HILLS, paysagiste d.p.l.g.</p> <p>GEREA, ingénieurs écologiques</p>
---	---

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	6
SITUATION	7
PARTIE I : EXPOSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	9
1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE LAPOUYADE	9
1.1 Périmètres administratifs et institutionnels	9
1.2 Documents cadres et schémas s'appliquant à la commune	9
2. ORGANISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL	12
2.1 Desserte de la commune	24
2.2 Organisation et dynamique urbaine	29
3. PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES	49
3.1 Evolutions communales observées en matière démographiques	49
3.2 Evolutions communales observées en matière d'habitat et de logements	53
3.3 Evolutions communales observées en matière d'équipements collectifs et de réseaux	59
4. PREVISIONS ECONOMIQUES	63
5. BILAN DU POS MIS EN REVISION	74
5.1 Projet communal	74
5.2 Règlement défini au plan en fonction de ces objectifs	75
5.3 Analyse de l'évolution du Plan d'Occupation des Sols	77
5.4 Bilan de l'espace consommé entre 2005 et 2015 pour les constructions à usage d'habitat et d'activités	78
5.5 Bilan des espaces consommés pour de l'habitat : représentation géographique	78
6. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX	81
PARTIE II : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	85
1. MILIEU PHYSIQUE	85
1.1 Situation géographique et topographique	85
1.2 Sous-sol et eaux souterraines	85
1.3 Réseau hydrographique	87
2. LES CARACTÉRISTIQUES BIOLOGIQUES	88
2.1 Grands traits de l'occupation des sols du territoire communal	88
2.2 Contexte biogéographique	89
2.3 Structure et composition des formations boisées	89
2.4 Formations agricoles	90
2.5 Zones humides	91
2.6 Fonctionnement écologique du territoire	93
3. INVENTAIRE ET PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL	94
3.1 Inventaire du patrimoine naturel	94
3.2 Protection du patrimoine naturel	94
4. PAYSAGES	95
4.1 Contexte paysager élargi	95
4.2 Composantes des paysages	103
4.3 Le boug	111

5. ENJEUX DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNAL ET ENJEUX PAYSAGERS.....	115
5.1 Enjeux environnementaux majeurs.....	115
5.2 Enjeux environnementaux de niveau régional.....	115
5.3 Enjeux fonctionnels.....	116
5.4 Enjeux paysagers.....	116
6. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	117
6.1 Prévention des risques naturels.....	117
6.2 Risques technologiques.....	122

PARTIE III : ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET EXPOSE DES CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES DE L'ADOPTION DU PLAN SUR LA PROTECTION DES ZONES REVÊTANT UNE IMPORTANCE PARTICULIÈRE POUR L'ENVIRONNEMENT..... 124

1. INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR LA RESSOURCE EN EAU ET SA GESTION.....	124
1.1. Recueil et le traitement des effluents domestiques.....	124
1.2. Le recueil et le traitement des eaux pluviales.....	125
2. INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR LE MILIEU BIOLOGIQUE ET ZONES REVÊTANT UNE IMPORTANCE PARTICULIÈRE POUR L'ENVIRONNEMENT.....	128
2.1. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur le site Natura 2000 « Vallées de la Saye et du Meudon ».....	128
2.2. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur la ressource agricole et forestière.....	132
2.3. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur la trame verte et bleue.....	134
3. INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR LES RISQUES ET NUISANCES.....	135
3.1. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur le risque de retrait-gonflement des argiles.....	135
3.2. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur le risque de remontée de nappe.....	135
3.3. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur le risque Feu de forêts.....	136
3.4. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur les transports au regard des nuisances que cela génère et sur l'ambiance sonore.....	136
4. INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR LE PATRIMOINE PAYSAGER ET BÂTI.....	137
5. INCIDENCES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR LA CONSOMMATION DES ESPACES.....	138
5.1. La situation en présence.....	138
5.2. Les choix du PLU.....	138
5.3. L'évaluation environnementale des choix.....	139
6. SYNTHÈSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN.....	139

PARTIE IV : EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ÉTABLIR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES ET EXPOSE DES MOTIFS DE LA DÉLIMITATION DES ZONES, DES RÈGLES QUI Y SONT APPLICABLES ET DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT..... 140

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE COMMUNALE.....	140
1.1. Motivations pour le scénario de développement communal.....	140
1.2. Mises en œuvre proposées.....	140
1.3. Objectif de consommation de l'espace.....	141
2. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ÉTABLIR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES.....	142

2.1. Orientation 1 : AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE ET RENFORCER L'IDENTITÉ DE VILLAGE-PARC DU BOURG.....	142
2.2. Orientation 2 : CONFORTER LA QUALITÉ DE VIE DES LAPOUYADAIS.....	144
2.3. Orientation 3 : METTRE EN LIEN LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	147
2.4. Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.....	148
3. EXPOSE DES MOTIFS DE LA DÉLIMITATION DES ZONES, DES RÈGLES QUI Y SONT APPLIQUÉES.....	152
3.1. Présentation et justification du règlement graphique.....	152
3.2. Zone UA.....	156
3.3. Zone UB.....	158
3.4. Zone UE.....	161
3.5. Zone UY.....	163
3.6. Zone UX.....	164
3.7. Zone 1AU.....	166
3.8. Zone 2AUy.....	168
3.9. Zone A.....	169
3.10. Zone N.....	171
4. SURFACES DÉGAGÉES AU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	173
4.1. Tableau des surfaces.....	173
4.2. Analyse.....	175
4.3. Conclusion : analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers.....	177
5. EXPOSE DES MOTIFS DE LA DÉLIMITATION DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION.....	177
5.1. Secteur de PEUCHAUD.....	178
5.2. Secteur de LE SABLARD.....	179
6. ESPACES BOISÉS CLASSES.....	180
7. EMPLACEMENTS RÉSERVÉS.....	184
8. ÉLÉMENTS DE PAYSAGE ET DE PATRIMOINE.....	184
9. CHANGEMENT DE DESTINATION.....	185

PARTIE V : PRÉSENTATION DES MESURES ENVISAGÉES POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET, SI POSSIBLE, COMPENSER, SIL Y A LIEU, LES CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT..... 187

1. MESURES ENVISAGÉES POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER SIL Y A LIEU LES CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR NATURA 2000.....	187
1.1. Manière dont le plan prend en compte le soude de la préservation du site Natura 2000.....	187
1.2. Conclusion.....	187
2. INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR LES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS ET LES CONNEXIONS BIOLOGIQUES.....	187
2.1. Protection des boisements d'intérêt.....	187
2.2. Corridors biologiques (trame bleue et trame verte).....	188
2.3. Incidences des orientations du plan sur la consommation d'espace agricole et forestier : un développement urbain maîtrisé.....	188

PARTIE VI : DÉFINITION DES CRITÈRES, INDICATEURS ET MODALITÉS RETENUS POUR L'ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN - SUIVI DES EFFETS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT..... 191

1. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU PRÉSENT PLU : AU REGARD DE LA SATISFACTION DES BESOINS EN LOGEMENTS.....	191
--	-----

2. EVALUATION DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PRESENT P.L.U. AU REGARD, LE CAS ECHÉANT, DE L'ECHANCIER PREVISIONNEL DE L'OUVERTURE A L'URBANISATION DES ZONES A URBANISER ET DE LA REALISATION DES EQUIPEMENTS CORRESPONDANTS.....	193
3. EVALUATION DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PRESENT P.L.U. AU REGARD DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	193

PARTIE VII : RESUME NON TECHNIQUE DES ELEMENTS PRECEDENTS ET DESCRIPTION DE LA MANIERE DONT L'EVALUATION A ETE EFFECTUEE

1. EXPOSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	195
1.1. Présentation générale de la commune de LAPOUYADE.....	195
1.2. Organisation du territoire communal.....	197
1.3. Prévisions démographiques.....	200
1.4. Prévisions économiques.....	201
1.5. Bilan du POS mis en révision.....	204
1.6. Synthèse du diagnostic territorial et enjeux.....	205
2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	209
2.1. Milieu physique.....	209
2.2. Les caractéristiques biologiques.....	210
2.3. Inventaire et protection du patrimoine naturel.....	212
2.4. Paysages.....	213
2.5. Enjeux de protection du patrimoine naturel et de l'environnement communal et enjeux paysagers.....	214
2.6. Risques naturels et technologiques.....	216
3. ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET EXPOSE DES CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES DE L'ADOPTION DU PLAN SUR LA PROTECTION DES ZONES RELEVANT UNE IMPORTANCE PARTICULIERE POUR L'ENVIRONNEMENT.....	217
3.1. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur la ressource en eau et sa gestion.....	217
3.2. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur le milieu biologique et zones relevant une importance particulière pour l'environnement.....	218
3.3. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur les risques et nuisances.....	221
3.4. Incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur le patrimoine paysager et bâti.....	222
3.5. Incidences prévisibles de la mise en œuvre du plan sur la consommation d'espaces.....	223
3.6. synthèse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan.....	223
4. APPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES ET EXPOSE DES MOTIFS DE LA DELIMITATION DES ZONES, DES REGLES QUI Y SONT APPLICABLES ET DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT.....	224
4.1. Objectifs généraux de la politique communale.....	224
4.2. Explication des choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.....	225
4.3. Exposé des motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont appliquées.....	230
4.4. Surfaces dégagées au plan local d'urbanisme.....	234
4.5. Exposé des motifs de la délimitation des orientations d'aménagement et de programmation.....	235
4.6. Espaces boisés classés.....	235
4.7. Emplacements réservés.....	235
4.8. Eléments de paysage et de patrimoine.....	235
4.9. Changement de destination.....	235
5. PRESENTATION DES MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET, SI POSSIBLE, COMPENSER, S'IL Y A LIEU, LES CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT.....	236
5.1. Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser s'il y a lieu les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan natura 2000.....	236

5.2. Incidences des orientations du plan sur les espaces agricoles et forestiers et les connexions biologiques.....	237
5.3. Incidences des orientations du plan sur la consommation d'espace agricole et forestier : un développement urbain maîtrisé.....	237
6. DEFINITION DES CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES RETENUS POUR L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN - SUIVI DES EFFETS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT.....	238
6.1. Evaluation des résultats de l'application du présent P.L.U. au regard de la satisfaction des besoins en logements.....	238
6.2. Evaluation des résultats de l'application du présent P.L.U. au regard, le cas échéant, de l'échec de la réalisation de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.....	240
6.3. Evaluation des résultats de l'application du présent P.L.U. au regard des enjeux environnementaux.....	240

ANNEXES

ANNEXE 1 : CARTE DES CONTRAINTES A L'URBANISATION.....	243
ANNEXE 2 : EVALUATION DES BESOINS QUANTITATIFS.....	246
ANNEXE 3 : PALETTE VEGETALE.....	248

INTRODUCTION

Le Conseil Municipal de LAPOUYADE a décidé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme dans sa délibération du 13 mars 2015. Actuellement, la commune est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28 octobre 1999. Ce POS a connu une modification n°1 approuvée le 19 octobre 2000 ainsi qu'une révision simplifiée n°1 et une révision simplifiée n°2 approuvées le 15 décembre 2009.

La commune de LAPOUYADE a décidé l'élaboration de son PLU suite à l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, entraînant la caducité de son POS en 2017. La commune souhaite alors se servir de cette contrainte juridique comme tremplin territorial afin de parler le fonctionnement communal.

De plus, conformément au décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, les plans dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000, feront l'objet d'une évaluation environnementale.

La commune de LAPOUYADE est concernée par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2 - n°FR720015765 nommée « Vallées de la Saye et du Meudon » et d'une Zone d'Intérêt Communautaire Natura 2000 - n°FR7200689 dit « Vallée de la Saye et du Meudon ». Les orientations qui seront retenues dans le projet de PLU sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur les habitats et les espaces d'intérêt communautaire. En conséquence, le projet de PLU de LAPOUYADE doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Ainsi conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, et du dit décret, le présent rapport de présentation se décompose de la manière suivante :

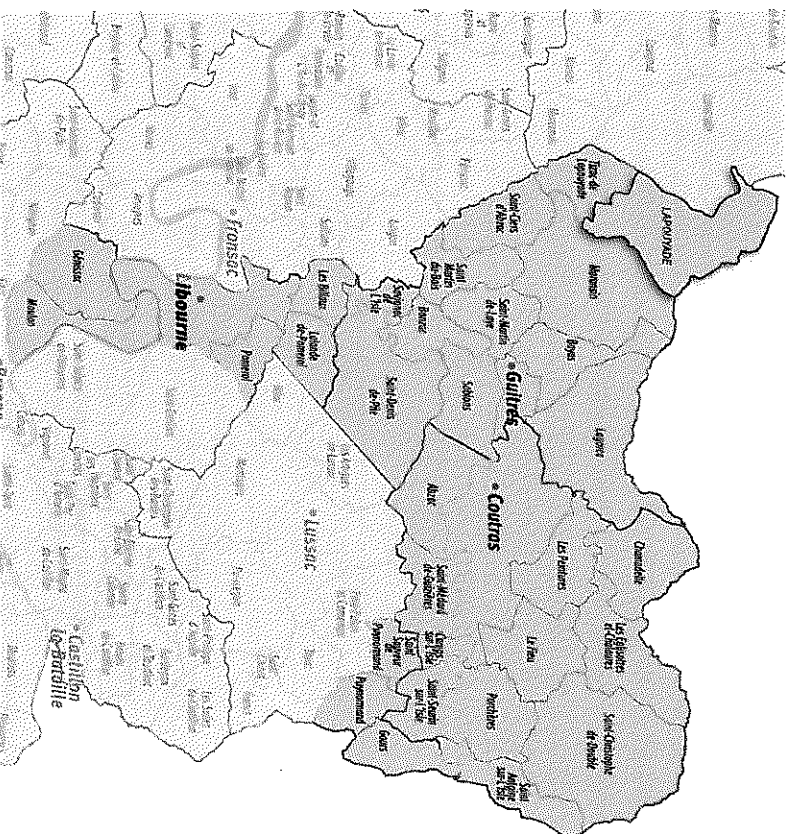
- * **Partie 1 :** exposé des prévisions de développement économique et démographique et description de l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme, plans ou programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération.
- * **Partie 2 :** analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution.
- * **Partie 3 :** analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et exposé des conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000.
- * **Partie 4 :** explication des choix retenus et exposé des motifs de la délimitation des zones, pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan.
- * **Partie 5 :** présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement.
- * **Partie 6 :** définition des critères, indicateurs et modalités, retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan, permettant de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées.
- * **Partie 7 :** résumé non technique des éléments précédents et description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Plusieurs documents de référence sont annexés en fin de ce rapport.

Enfin, le présent Plan Local d'Urbanisme intègre les dispositions de la loi Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle 2 ».

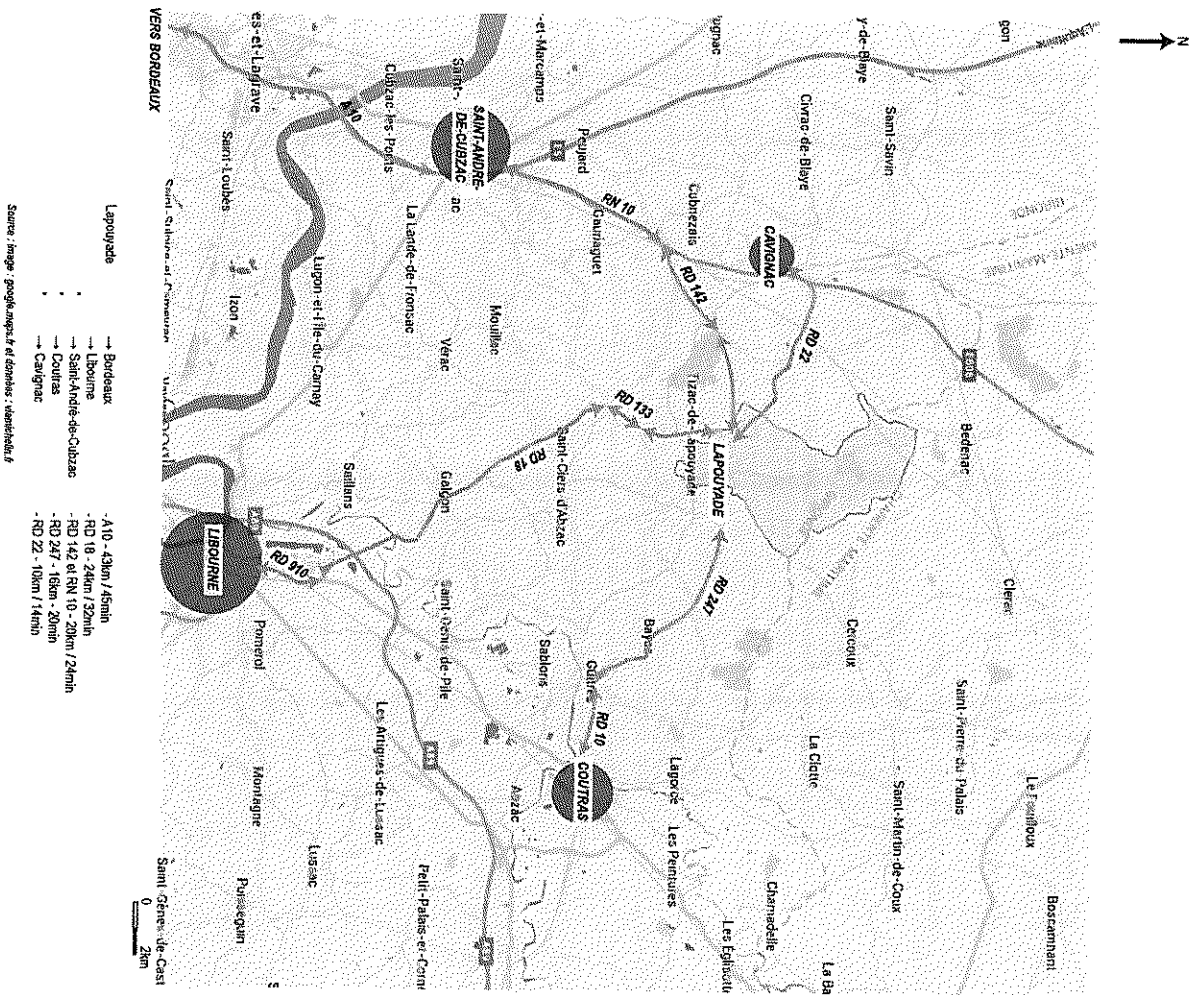
↑ N

Région :	Aquitaine
Département :	Gironde
Communauté d'agglomération du Libournais (crée depuis le 1 Janvier 2012 - 34 communes)	
Commune :	Lapouyade



Source : Conseil Général de la Gironde (Gironde.fr)
Communauté d'agglomération du Libournais (local.fr)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



PARTIE I - EXPOSÉ DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Cette première partie du rapport expose et analyse les enjeux du territoire communal en matière de positionnement stratégique et économique, cadrage socio-démographique, bilan des procédures antérieures, dans le cadre de l'enjeu de planification.

Communauté d'Agglomération	Libournais
Canton	Nord Libournais
Superficie	25,8 km ²
Population en 2013 (sans double compté)	491 habitants (INSEE)
Densité de population en 2012	19 habitants/km ²

Source : INSEE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE LAPOUYADE

1.1 Périmètres administratifs et institutionnels

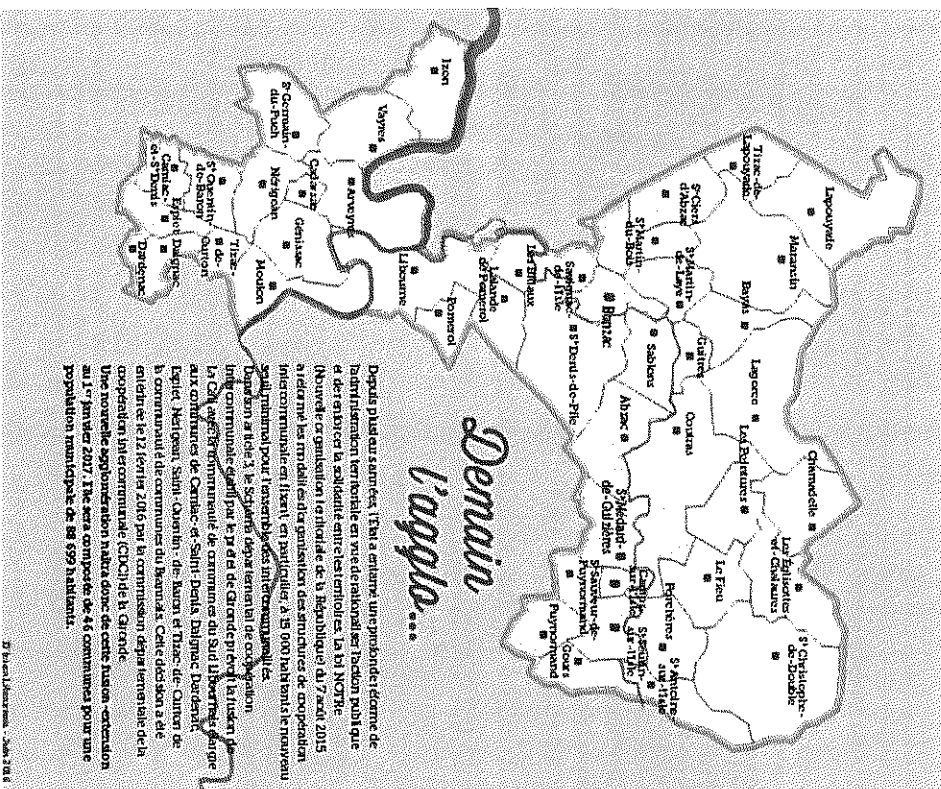
La commune de LAPOUYADE, située au nord du département de la Gironde, est limitrophe avec Tizac-de-Lapouyade, Maransin et Laroque, mais également avec les communes du département de Charente-Maritime que sont Bédénac, Clézac et Carcoix. La commune située à environ 55 km de Bordeaux et à 24 km de Libourne, appartient à la **communauté d'agglomération du Libournais, dit La CALL** depuis le 1^{er} janvier 2012.

Un an plus tôt, le 1^{er} janvier 2011, la fusion des trois communautés de communes du Canton de Guitres (dont faisait partie la commune de LAPOUYADE), du Libournais et du Pays de Coutras, a donné naissance à une nouvelle entité : la Communauté de Communes du Nord Libournais. Cette fusion a constitué un territoire cohérent, de 32 communes. En 2012, la Communauté de Communes du Nord Libournais se transforme en Communauté d'Agglomération du Libournais. Cette dernière a vu le jour afin de garantir une importante intégration des communes membres autour d'un socle commun. La CALL regroupe désormais 34 communes fortes d'une population de près de 70 000 habitants réunies le long des axes principaux de la vallée de l'Isle et de la Drome et de l'axe routier RN89. Les communes appartenant à La CALL sont les suivantes : Abzac / Bayas / Bonzac / Camps-sur-l'Isle / Chamadelle / Coutras / Gémisnac / Gours / Guitres / Lagorce / Lalande-de-Pomerol / LAPOUYADE / Le Fleu / Les Billaux / Les Eglistottes-et-Chalautre / Les Peintures / Libourne / Maransin / Moulon / Pomerol / Porchères / Puyornand / Sablons / Sauvignac-de-L'Isle / Saint-Antoine-sur-L'Isle / Saint-Christophe-de-Double / Saint-Ciers-d'Abzac / Saint-Denis-de-Pile / Saint-Martin-de-Laye / Saint-Martin-du-Bois / Saint-Médard-de-Guizères / Saint-Sauveur-du-Puyornand / Saint-Seurin / Tizac-de-Lapouyade.

En se réunissant, elles partagent l'objectif commun d'agir ensemble sur des projets communs de développement et d'aménagement de l'espace, ainsi que sur les services de proximité. L'objectif étant de développer un bassin de vie et d'emploi répondant aux attentes de la population.

A noter qu'au 1^{er} Janvier 2017, le périmètre de la CALL s'est élargi en englobant la Communauté de Communes du Sud Libournais et sept communes de la communauté de communes du Brannais. L'agglomération va donc s'étendre, à compter de cette date d'Izon à Saint-Antoine-sur-l'Isle en passant par Coutras, Libourne, Saint-Denis-de-Pile, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Vayras, Arveyras.

URBAM : M. ANTOINE, G. GENE, M. GUYON, M. L. HILLIS, A. B. S. V. BUCHMANN



Ce Pays regroupe 137 communes pour une population de près de 154 000 habitants en 2011, sur un territoire de 1379 km² pour une densité de population de 112 habitants au km².

STRUCTURES INTERCOMMUNALES AUXQUELLES LAPOUYADE ADHÈRE	COMPÉTENCES / ACTIONS
<p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LIBOURNE</p>	<p>Établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes orienté, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants.</p> <p>A noter que la loi NOTRe donne de nouvelles compétences aux intercommunales.</p> <p>Compétences obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> * Développement économique d'intérêt communautaire (aménagement et gestion des zones d'activités industrielles commerciales, artisanales, aéroportuaire ou portuaire d'intérêt communautaire ; développement économique) * Aménagement de l'espace communautaire (SCOT, schéma de secteur ; ZAC ; Organisation des transports urbains ; Infrastructures de réseaux de télécommunication) * Équilibre social de l'habitat d'intérêt communautaire (amélioration parc immobilier bâti ; PLH ; politique du logement ; actions et aides financières en faveur du logement social ; réserves foncières pour la politique d'équilibre social de l'habitat ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées) * Politique de la ville dans la communauté (dispositifs contractuels de développement urbain focal et d'insertion économique et sociale ; dispositifs locaux, de prévention de la délinquance). <p>Compétences optionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> * Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ; soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés) * Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; <p>Compétences supplémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> * Action social d'intérêt communautaire. * Enfance et jeunesse ; * Action de développement touristique ; * Incendie et secours ; * Habilitation pour les prestations de services pour être mandataire dans le cadre de la loi MOP.
SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU LIBOURNAIS	<ul style="list-style-type: none"> * Aménagement du territoire * Economie - Emploi * Tourisme – Patrimoine naturel

STRUCTURES INTERCOMMUNALES AUXQUELLES LAPOUYADE ADHIERE	COMPETENCES / ACTIONS
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE	* Alimentation en électricité. * Développement social
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU NORD-LEBOURNAIS	* Gestion de l'alimentation en eau et de l'assainissement.
SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DU LIBOURNAIS HAUTE-GIRONDE (SMICVAL)	* Collecte et transport des ordures ménagères.
SYNDICAT DES TROIS RIVIERES	* Etudes et gestion équilibrée des rivières et des cours d'eau.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU CHENIL DU LIBOURNAIS	* Gestion du chenil du Libournais

Ce qu'il faut retenir :

La commune de LAPOUYADE est étroitement liée à l'agglomération libournaise ainsi qu'à la Métropole bordelaise : en effet, elle bénéficie du rayonnement de ces agglomérations qui participe à son développement économique, touristique, démographique, social, structurel, environnemental, paysager...

La commune se caractérise également par son appartenance à un territoire agricole, rural et forestier qui participe pleinement à l'identité communale. Ainsi, la valorisation du cadre de vie singulier de LAPOUYADE est à privilégier.

1.2 Documents cadres et schémas s'appliquant à la commune

L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence l'articulation qui existe entre le présent Plan Local d'Urbanisme et les plans et programmes détaillés en annexe 1 du décret 2005-613. Seuls les plans et programmes susceptibles d'entrer en interférence avec le PLU de LAPOUYADE sont repris ci-après afin de les mettre en relation avec les orientations et le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Est ci-dessous rappelée la nécessité de compatibilité¹ du PLU avec les documents de rang supérieur, comme le prévoit l'article L.131-4 du code de l'urbanisme et les conditions de prise en compte dans le PLU des documents cités dans l'article L.131-5 du code de l'urbanisme.

¹Un document est compatible avec un document de portée supérieure lorsqu'il n'est pas contraire aux orientations ou aux principes fondamentaux de ce document et qu'il contribue, même partiellement, à leur réalisation.

URBPAK : V. BUCHMANN, G. GENE, P. GUYON, M. LILIS, P. SAGUET, D. P. V. BUCHMANN, S. GUYON, D. P. 19

Documents traités au titre du L.131-4	Commentaire
Les schémas de cohérence territoriale	LAPOUYADE se trouve dans l'enveloppe territoriale d'un SCoT approuvé : le SCoT du pays libournais qui a été approuvé le 06/10/2016.
Les schémas de mise en valeur de la mer	PLU non concerné
Les plans de déplacements urbains	PLU non concerné
Les programmes locaux d'habitat	En cours - document arrêté par le conseil communautaire du 17 décembre 2015 et modifié par le conseil communautaire du 7 avril 2016
Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes	PLU non concerné
Documents traités au titre du L.131-5	Commentaire
Le plan climat-air-énergie territorial	PLU concerné

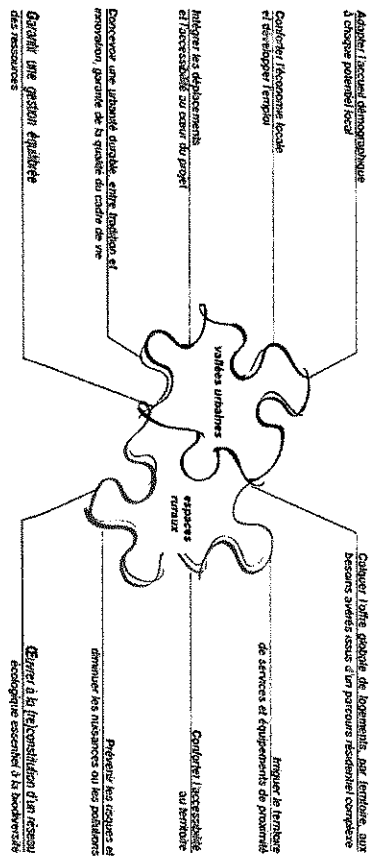
En premier lieu, la commune de LAPOUYADE est concernée par le **Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Libournais**, dont le périmètre arrêté le 6 mars 2006 par Arrêté Préfectoral est strictement identique à celui du Pays du Libournais, et a été élaboré par le Syndicat Mixte de Pays du Libournais.

Les orientations du PADD s'expriment autour de trois postulats :

- * Inscrire le Pays du Libournais dans une dynamique métropolitaine ;
 - * Un projet solidaire déclinable entre « vallées urbaines » et « espaces ruraux » ;
 - * Une amature hiérarchisée révélatrice d'une organisation territoriale choisie.
- Au-delà, trois principes d'aménagement et de développement sont retenus :
- * Le confortement des centralités existantes ou émergentes, supports privilégiés de la croissance urbaine, économique et sociale
 - * Le rééquilibrage du développement au sein des vallées urbaines,
 - * L'accompagnement des dynamiques agricoles et la préservation du maillage des espaces de Nature, en contiguïté avec les futures ouvertures à l'urbanisation.

Les 10 axes du projet de territoire :

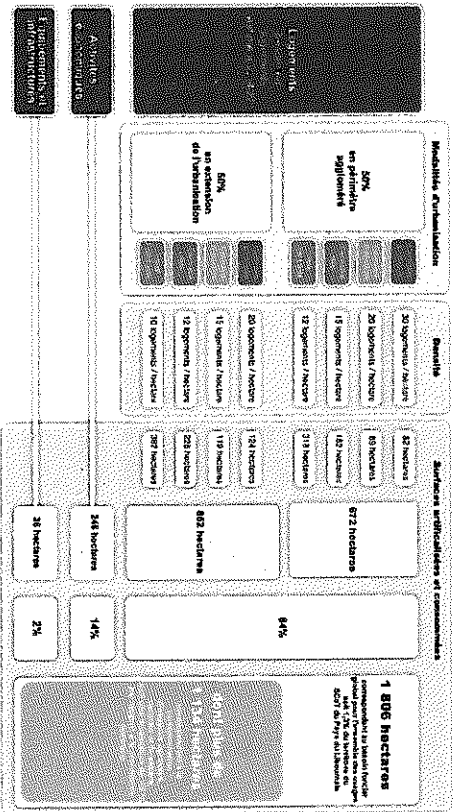
URBPAK : V. BUCHMANN, G. GENE, P. GUYON, M. LILIS, P. SAGUET, D. P. V. BUCHMANN, S. GUYON, D. P. 19



Quelques données cadre du SCOT concernant la commune de LAPOUYADE (extrait du DOO) :

- * la commune de LAPOUYADE appartient à l'armature urbaine « autre commune »,
- * elle appartient au bassin de proximité de Libourne dont la production de logements neufs prévue entre 2010 et 2030 est de +14 600 logements dont 65% affectés aux centralités,
- * la densité de construction : entre 10 et 12 logements/ha,

BESOINS FONCIERS ET OBJECTIFS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES DE 2010 à 2030



- * en matière de développement économique la zone d'activités de LAPOUYADE est une zone d'activités d'intérêt SCOT (surfaces en création 20 ha).



Le PLU de la commune de LAPOUYADE devra être en compatibilité avec les prescriptions et les préconisations du SCOT du Pays de Libournais.

La commune de LAPOUYADE est également concernée par un **Programme Local de l'Habitat**, en cours d'élaboration (lancé en mai 2013 et devant être approuvé fin 2016/début 2017).

Le PLH de la Communauté d'Agglomération du Libournais est un outil qui a pour ambition de définir une politique de l'habitat dans un sens large c'est-à-dire tenant compte de l'environnement économique, urbain, social et d'aménagement du territoire.

Parmi les objectifs à atteindre, on peut retenir :

- * Elargir et amplifier l'intervention sur le parc existant,
- * Refonder l'approche et l'intervention en matière de production neuve,
- * Organiser une solidarité territoriale pour répondre aux besoins des populations vulnérables,
- * Traduire le pacte de confiance du PLH en engagements opérationnels réciproques.

Région Aquitaine - Programme d'action territoriale		Département de la Gironde - Programme d'action territoriale	
<p>1. Objectifs de l'action</p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme de Lapuyade s'inscrit dans le cadre du Programme d'Action Territoriale de la Région Aquitaine et du Programme d'Action Territoriale du Département de la Gironde.</p>			
<p>2. Description de l'action</p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme de Lapuyade est un document stratégique qui définit les orientations et les objectifs de la commune de Lapuyade en matière de développement durable, de cohésion sociale et de qualité de l'environnement.</p>			
<p>3. Mesures de mise en œuvre</p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme de Lapuyade est mis en œuvre à travers le Plan de Développement Local (PDL) et le Plan de Cohésion Sociale (PCS).</p>			
<p>4. Suivi et évaluation</p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme de Lapuyade est suivi et évalué régulièrement par le conseil municipal.</p>			

Les ambitions communales et orientations politiques du PADD de la commune de LAPUYADE devront s'inscrire dans les orientations de la charte du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Il existe également un **Schema régional du climat, de l'air et de l'énergie - SRCAE** et le **Plan climat énergie territorial - PCET** pour la région Aquitaine.

Ce schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) est créé par l'article 68 de la Loi Grenelle II, et est régi par les articles L.222-1,2 et 3 du Code de l'Environnement.

Le schéma régional d'Aquitaine, approuvé le 15 novembre 2012, est un document stratégique qui définit les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables terrestres et d'amélioration de la qualité de l'air.

- Les objectifs sont les suivants :
- une réduction de 28,5% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008 ;
 - une production des énergies renouvelables équivalente à 25,4% de la consommation énergétique finale en 2020 ;
 - une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles de 1990 ;
 - une réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote et les particules en suspension.

Le SRCAE est un document stratégique. Il n'a donc pas vocation à comporter des mesures ou des actions. Les mesures ou actions conséquentes relèvent des collectivités territoriales via notamment les Plan Climat Energie Territorial (PCET) qui doivent être compatibles avec le SRCAE.

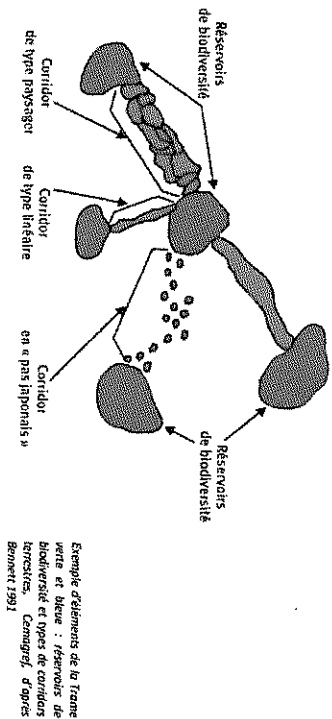
La Communauté d'Agglomération du Libournais, dont la commune de LAPUYADE fait partie, a choisi de se mobiliser pour élaborer un Plan Climat Energie Territorial, conformément aux prescriptions des lois qui découlent du Grenelle de l'environnement.

La commune de LAPUYADE doit prendre en compte ces documents dans l'élaboration de son PLU.

La commune de LAPUYADE est également concernée par le **Schema Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine**

(Sources : <http://equilibre-pqa.fr> et <http://www.aquitaine.gouv.fr/>)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, copiloté par l'Etat et la Région constitue un document cadre régional qui identifie et met en œuvre la Trame verte et bleue.



Afin d'assurer à l'échelle nationale une cohérence écologique de la trame verte et bleue, des orientations nationales ont été définies et doivent être pris en compte par chaque SRCE. A son tour, le SRCE doit être pris en compte dans les documents de planification (SCoT, PLU...) et les projets d'aménagement et d'urbanisme de l'Etat et des collectivités locales. Ainsi, à l'échelle des documents d'urbanisme, il s'agit à la fois d'intégrer les enjeux régionaux identifiés dans le SRCE en les adaptant au contexte local mais aussi de s'intéresser aux enjeux de continuités écologiques propres au territoire de la collectivité.

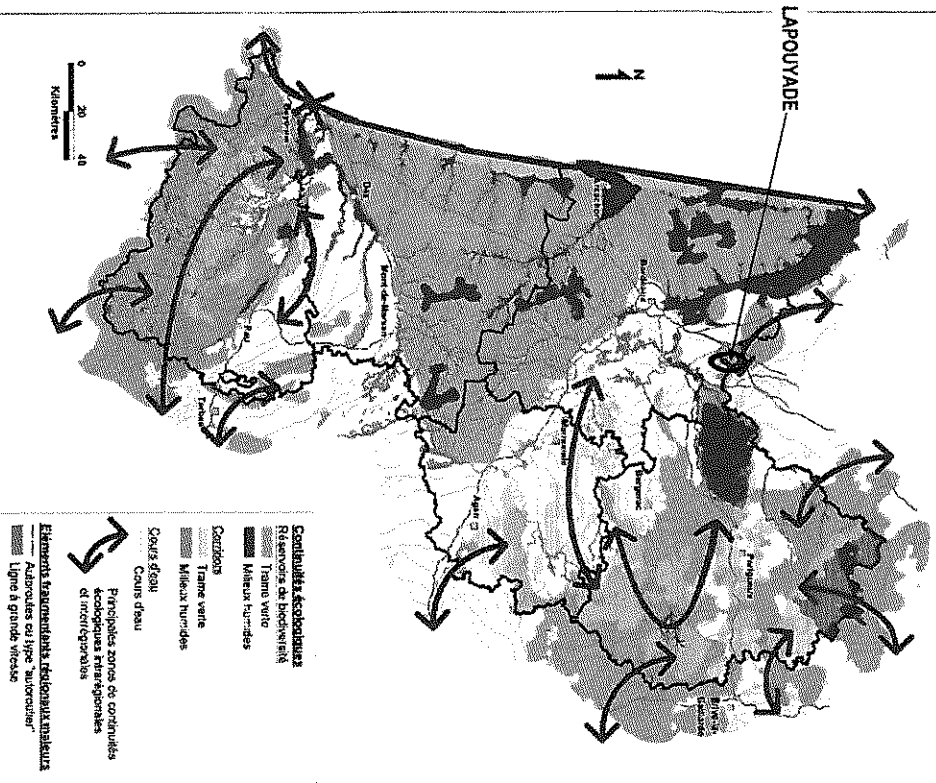
Après avoir été présenté le 31 janvier 2014 au comité régional Trame verte et bleue, instance de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre du SRCE, le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine a été arrêté conjointement par le président du Conseil régional et par le préfet de région. Ce projet est issu d'un travail technique et scientifique ainsi que d'une co-construction réalisée en association avec de nombreux acteurs du territoire régional. Ces derniers ont été réunis notamment lors d'ateliers départementaux et thématiques (en 2012 et 2013).

Le schéma régional de cohérence écologique d'Aquitaine, approuvé par délibération du Conseil régional d'Aquitaine du 19 octobre 2015, a été adopté par arrêté préfectoral du 24/12/2015 et annulé par décision du Tribunal Administratif le 13 juin 2017.



CARTE SCHEMATIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Schéma Régional de Coherence Ecologique d'Aquitaine



Les orientations du Plan Local d'Urbanisme de LAPOUVADE doivent prendre en compte les dispositions du Schéma Régional de Coherence Ecologique.

L'aspect commercial prend également toute son importance dans des documents tels que les **Orientations Départementales pour un Aménagement Commercial de la Gironde (ODAC 33)**. L'ODAC33, réalisé en 2012, est élaboré dans le but d'éclairer la décision des instances élues, consultatives et administratives. Ce document à caractère économique comprend deux parties :

- * un diagnostic urbain et commercial de la Gironde présentant l'organisation socio-économique du territoire girondin, les grandes stratégies qui en découlent ainsi que les enjeux actuels et à venir de l'urbanisme commercial.
- * des fiches d'identité commerciales des territoires girondins (Aire métropolitaine bordelaise / Bassin d'Arcachon –Val de l'Eyre / Libournais / Sud Gironde / Haute Gironde / Médoc) proposant après analyse quantitative de l'armature commerciale, des pistes d'enjeux sur la stratégie d'urbanisme commercial à adopter.

Concernant les enjeux du territoire libournais, l'ODAC 33 préconise de **porter une grande vigilance sur les équilibres entre les centres-villes et les périphéries**. De plus, les futurs projets devront répondre au mieux aux besoins des consommateurs.

Le principal enjeu du territoire libournais est de **développer son attractivité et de conforter le tissu d'entreprises**. La création d'emplois et l'augmentation du pouvoir d'achat sont essentielles en Libournais avant de chercher à développer sa densité commerciale qui est proche de celle de la métropole bordelaise.

Les orientations économiques du PLU de LAPOUVADE devront être compatibles avec les dispositions de l'ODAC 33.

LAPOUVADE devra également se référer au **Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés**.

La loi du 15 juillet 1975, renforcée par celle du 13 juillet 1992, fait obligation aux communes de collecter et d'éliminer les déchets ménagers. Ce document de planification fixe, pour les 10 prochaines années, les objectifs et les moyens pour une gestion des déchets durable et respectueuse de l'homme et de l'environnement.

Le plan qui s'applique actuellement en Gironde a été adopté le 26 octobre 2007. Les déchets ménagers et assimilés pris en compte dans le Plan sont :

- * Les déchets de la collectivité : déchets des espaces verts publics, foires et marchés, nettoyage et voirie, boues d'épuration urbaine, boues de curage, graisses, boues de potabilisation, déchets flottants du littoral ;
- * Les déchets occasionnels des ménages : encombrants, jardinage, bricolage, assainissement individuel, déchets liés à l'usage automobile, huiles usagées.
- * Les ordures ménagères au sens strict : déchets d'emballages ménagers, journaux-magazines, déchets dangereux des ménages (DDM), fraction fermentescible des OM, fraction résiduelle collectée en mélange.
- * Les déchets des entreprises et des administrations non collectés par le service public : déchets banals en mélange, boues d'épuration, boues de curage, graisses, matières de vidange, débris et gravats inertes ou non, déchets non contaminés d'activité de soins, déchets liés à l'usage de l'automobile, huiles usagées, déchets toxiques en quantités dispersées (DTOD).

Les principaux objectifs fixés par ce plan sont : la réduction du nombre de déchets, la réduction du nombre de déchets toxiques, l'accroissement du tri sélectif et du recyclage, le meilleur traitement des déchets, la limitation du stockage aux seuls déchets ultimes, la valorisation des déchets de l'assainissement, l'information et la sensibilisation des populations, la maîtrise des coûts et l'évaluation environnementale.

La commune de LAPOUYADE, par le biais du SMI/CVAL, répond aux objectifs fixés par ce plan. De plus, LAPOUYADE est dotée d'un site VEOLIA de traitement des déchets qui concorde avec les objectifs environnementaux ci-dessus.

➤ Les orientations du PADD de ce présent PLU devront également prendre en considération le **Schéma directeur territorial d'aménagement numérique**.

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) est un document opérationnel de moyen/long terme établi par une collectivité sur son territoire :

- * décrivant une situation à atteindre en matière de couverture numérique du territoire considéré,
- * analysant le chemin à parcourir pour y parvenir et la part prévisible qu'y prendront les opérateurs privés,
- * arrêtant des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour accélérer l'atteinte de ces objectifs, ou simplement permettre de les atteindre.

Le schéma directeur constitue un outil de cadrage de la montée en débit des territoires, fixe et mobile, - au moyen essentiellement d'une densification de la capillarité des réseaux en fibre optique - et de leur évolution vers le très haut débit. Il favorise la cohérence des actions menées par les différents acteurs ainsi qu'une meilleure prise en compte du long terme.

Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Gironde a ainsi défini un ensemble d'actions sur le territoire girondin hors Bordeaux Métropole dont la commune de LAPOUYADE fait partie :

- * améliorer la situation en matière de service haut débit fixes disponibles
 - assurer l'extension du groupage,
 - procéder à une montée en débit ciblée : modernisation du réseau cuivre de l'opérateur historique ;
 - * positionner le territoire dans une démarche vers la fibre optique jusqu'à l'abonné ;
 - * favoriser le développement du haut et très haut débit mobile.
- La Communauté d'Agglomération du Libournaise a adhéré au Syndicat Gironde Numérique afin de réserver les zones « blanches » où l'accès à internet haut débit est impossible. De plus, les zones d'activités économiques seront à termes équipées en très haut débit. Le syndicat Gironde Numérique a ainsi lancé en 2009 les travaux de déploiement des infrastructures haut débit sur tout le département, hors Bordeaux Métropole.

➤ La Gironde propose un **Schéma départemental d'accueil des gens du voyage**.

La commune de LAPOUYADE est concernée par le Schéma Départemental des Gens du Voyage approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2011. Il prévoit la mise en œuvre d'une politique locale d'accueil et de stationnement pour cette population.

L'arrondissement de Libourne, dont fait partie la commune de LAPOUYADE, fait l'objet de la présence ancienne d'une forte communauté de voyageurs incluant de la sédentarisation. Pour permettre à ces populations de se poser, le territoire s'est doté dès 1999, de sa première aire d'accueil à Libourne. Le Libournaise est confronté aux grands passages mais n'a pas l'équipement nécessaire à cet accueil.

Une aire d'accueil de 30 places sur la commune de Coutras (terrain acheté par la CAL) est à réaliser dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2011-2017.

Les objectifs prioritaires pour le territoire sont ainsi de :

- * répondre aux besoins en termes de sédentarisation prioritairement sur les communautés de communes du Pays Foyen, Castillon/Pujols, du canton de Guîtres, du Nord Libournaise,

- * poursuivre la mobilisation du Pays du Libournaise sur la question du grand passage ;

- * poursuivre la mobilisation des différents acteurs et partenaires sur ces questions pour le suivi des familles et l'accompagnement vers le droit commun,

- * mobiliser les financements nécessaires pour la réalisation des équipements prescrits au schéma.

Les orientations du PLU devront donc être compatibles avec les objectifs fixés par le schéma départemental des gens du voyage.

➤ Le PLU de LAPOUYADE devra également prendre en compte le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux 2016 – 2021**.

Le SDAGE Adour – Garonne 2016-2021, approuvé en décembre 2015, constitue un document politique d'orientation, servant à la planification des usages de l'eau pour sa période de validité. Dans le domaine de l'eau, le SDAGE :

- * S'impose aux décisions administratives,

- * Oriente les programmes publics,

- * Définit les règles de cohérence devant encadrer la gestion des ressources à une échelle locale.

Le SDAGE 2016-2021 est présenté selon 4 axes majeurs, chacun de ces derniers constituant la réponse à plusieurs questions importantes :

- * A : créer les conditions de gouvernance favorables en vue d'une politique de l'eau cohérente et à la bonne échelle,

- * B : réduire les pollutions qui compromettent le bon état des milieux aquatiques mais aussi les différents usages,

- * C : améliorer la gestion quantitative en maintenant une quantité d'eau suffisante dans les rivières capable d'assurer les prélèvements pour l'eau potable, les activités économiques et de loisirs et tout en assurant le bon état des milieux aquatiques,

- * D : préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones humides, lacs, rivières...)

Toutes ces dispositions plus ou moins opérationnelles visent une meilleure connaissance et une meilleure gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques au sein d'une collectivité dans le but de préserver l'environnement. Conformément à la législation, la commune de LAPOUYADE a élaboré un schéma directeur d'assainissement approuvé en 1999.

La commune de LAPOUYADE est équipée d'un assainissement collectif pour son centre bourg et le hameau de Peuchaud depuis décembre 2008. Le réseau est de type séparatif.

Fiche système d'assainissement 2014
Date : 2014-09-01 - Auteur : G. BUCHANAN

Fiche système d'assainissement 2014 LAPOUYADE

Réseau de type Séparatif



La station d'épuration communale d'une capacité de 400 EH est adaptée à une évolution mesurée de la population communale.

Code Sandre	0533230V001
Nom du maître d'ouvrage	S.I.E.P.A. DU NOHD LIMOUINAIS
Nom de l'exploitant	
Date de mise en service	01 décembre 2008
Date de mise hors service	
Niveau de traitement	Secondaire bio (Nik)
Capacité	400 eq-hab.
Charge nominale DBO5	24 Kg/j
Charge nominale DCO	48 Kg/j
Charge nominale MES	30 Kg/j
Débit nominal temps sec	60 m³/j
Débit nominal temps pluie	
Filtres EAU	Fin. 1 : Prétraitements, Filtres pleins
Filtres BOUÉ	
Filtres ODBUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	441 280, 6 447 110 - Coordonnées établies (précision du décreture)
Milieu récepteur	Rivière : Tausson de Godolhan

A noter que la commune compte un établissement industriel soumis à la directive IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) : le site de traitement des déchets Veolia, qui n'est pas raccordé à la station d'épuration. Les orientations du PLU devront donc prendre en compte les objectifs fixés par le SDAGE Adour - Garonne 2016-2021.

Le PLU devra LAPOUYADE devra également prendre en compte le SAGE « Nappes profondes de Gironde » Le SAGE Nappes profondes de Gironde a été approuvé le 25/11/2003 et mis en révision le 09/10/2008.

Le SIMEGREG (Syndicat mixte d'études pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde) assure la maîtrise d'ouvrage des études se rapportant au SAGE ainsi que son animation.

Le SAGE concerne les aquifères profonds suivants, du plus récent au plus ancien : Mioène, Oligocène, Eocène et Crétacé.

Les thèmes majeurs sur le territoire :

- Surexploitation de l'Eocène : creux piézométrique, début d'intrusion saline,
- Surexploitation du Crétacé,
- Dénivrage localisé de la nappe de l'Oligocène.

Le SAGE dans sa mesure 3.10 a élaboré un atlas des zones à risques. La commune de LAPOUYADE ne se situe pas dans une des zones à risques.

Les orientations du PLU devront donc prendre en compte les objectifs fixés par le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Le PLU devra LAPOUYADE devra également prendre en compte le Schéma régional de gestion sylvicole.

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole prévu par la loi d'Orientation forestière du 9 juillet 2001 comme cadre des documents de gestion durable des forêts privées a été approuvé par arrêté du ministre de l'Agriculture et de la pêche en date du 21 juin 2006.

La politique forestière a pour objet « d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles ». Cette gestion est multifonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle satisfait :

- les fonctions économiques (production de bois et d'autres produits, emplois, ...) qui demeurent fondamentales, la filière forêt-bois est également fortement créatrice d'emplois en milieu rural.
- les fonctions environnementales (préservation de la nature et biodiversité), la forêt joue un rôle essentiel dans le maintien des grands équilibres naturels,
- les fonctions sociales (accueil du public, paysage, ...) ; les massifs forestiers deviennent des sites recherchés pour différentes activités telles que la promenade pédestre, équestre, en VTT ou motorisée, les cueillettes, la chasse.

Les orientations du PLU devront donc prendre en compte les objectifs fixés par le SRGF Aquitaine.

Ce qu'il faut retenir

LAPOUYADE ne fait pas partie prenante de projets de portée intercommunale voire « inter-cantonale » mais la commune peut stratégiquement bénéficier de retombées économiques liées à sa viticulture reconnue internationalement.

Néanmoins, les documents cadre imposent à la commune des contraintes particulières dans le cadre des orientations du SCOT, du SDAGE et du SAGE ainsi que du SRCE.

2. ORGANISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL

2.1 Desserte de la commune

La commune de LAPOUYADE est desservie par plusieurs routes départementales :

- * La RD 22 permettant de rejoindre la RN10 ainsi que la gare ferroviaire de Saint-Yzan-de-Soudiac à l'ouest,
- * La RD 133 permettant de rejoindre la RD 18 qui amène à VA 89 située au sud,
- * La RD 247 permettant de rejoindre Maransin à l'est ainsi que la gare ferroviaire de Courtras,
- * La RD 120 qui fait office de limite communale à l'est qui rejoint le département de Charente-Maritime,
- * La RD 247 permettant de desservir la commune de LAPOUYADE du bourg vers le nord qui rejoint le département de Charente-Maritime également.

Les RD22, RD120, RD247 et RD247E1 sont des routes de 3^{ème} catégorie, au sens de la délibération du Conseil Départemental du 18 décembre 1991. La RD133E1 est classée en 4^{ème} catégorie.

Le reste du territoire est maillé d'un ensemble de voies communales qui dessert la totalité des hameaux et secteurs bâtis de LAPOUYADE.

De plus, une voie ferrée est présente au nord de la commune : la future LGV Bordeaux-Tours y passera sur 3,10 km. Cet axe national crée une coupure territoriale importante.

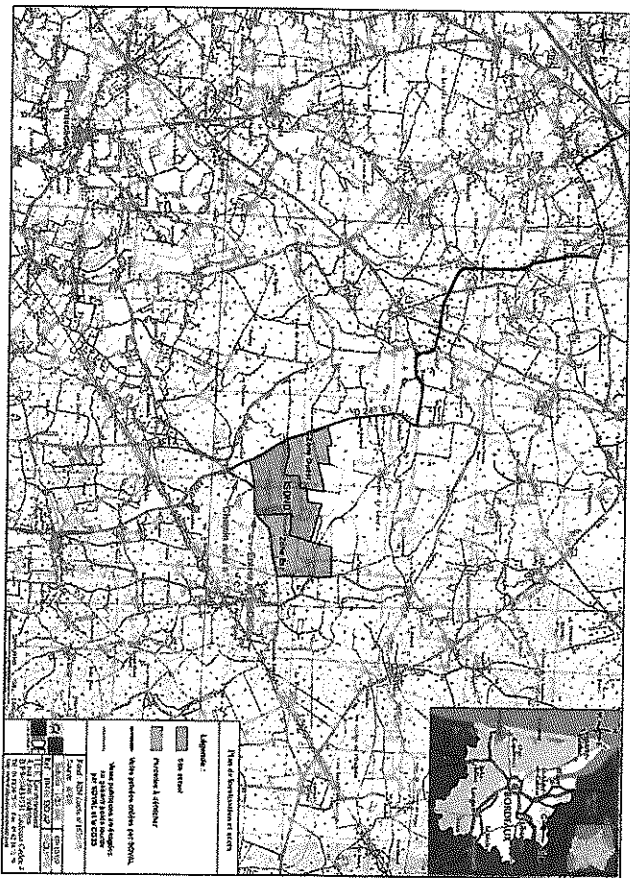
LAPOUYADE est desservie en son bourg par la ligne 319 (Libourne – Lapouyade) du réseau départemental « Transgironde » qui effectue son arrêt devant la mairie. Les élèves utilisent également la ligne 319 pour rejoindre les établissements scolaires. A noter que la CALI détiend désormais la compétence « transports » : le trajet, les arrêts et les horaires seront retravaillés à partir de janvier 2017. Concernant l'école, un bus inter-école existe entre LAPOUYADE, Tzac-de-Lapouyade et Maransin. D'autres bus traversent la commune sans s'y arrêter.

Concernant le covoiturage, il n'existe pas de parking officiel. Toutefois, dans la pratique, le parking devant la mairie propose des stationnements qui sont souvent utilisés pour le covoiturage.

Par ailleurs, la commune de LAPOUYADE accueille, au nord de son territoire, un des centres d'enfouissement de déchets inertes les plus importants de Gironde ainsi que, à terme, 8 hectares de serres à tomates. De tels équipements pourraient laisser à penser qu'il y a des répercussions en termes de circulation de poids lourds et de nuisances induites notamment dans le Bourg.

Or, par arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2012, il a été acté que l'itinéraire emprunté par les véhicules destinés au transport des déchets serait un itinéraire partiellement en voie privée, propriété de SOVAL. Les véhicules destinés au transport des déchets circulent par le nord, vers la RN10, évitent le Bourg et ne traversent aucun secteur bâti, comme en atteste la carte ci-dessous.

Cependant, une exception est faite pour les camions du SMICVAL qui bénéficient d'une autorisation pour traverser le bourg de LAPOUYADE.



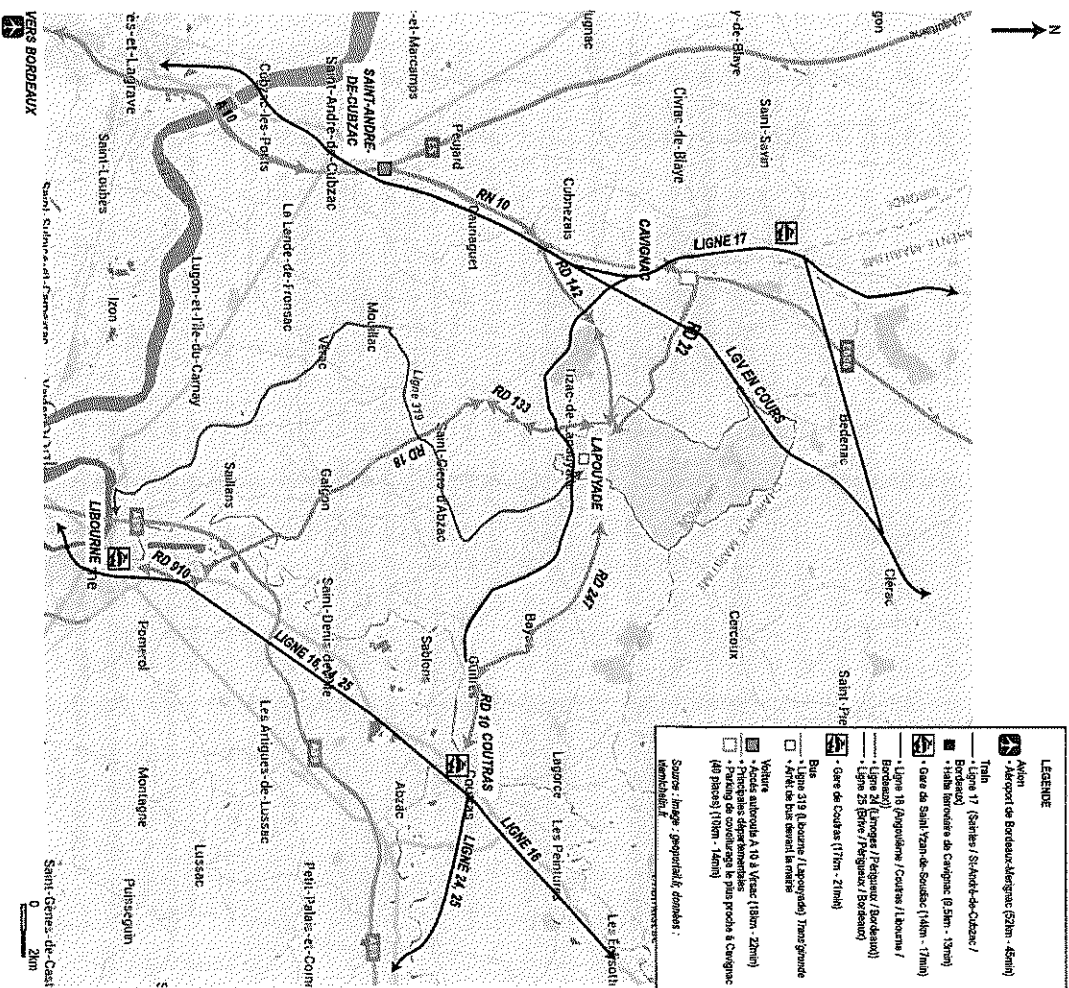
Ce qu'il faut retenir

Globalement, la commune de LAPOUYADE bénéficie d'une bonne desserte par les réseaux départementaux et nationaux. Il existe donc un maillage viable adapté aux besoins actuels de la commune rurale et adaptables à ses prévisions démographiques dès lors que l'accueil de la nouvelle population se fait principalement dans l'enveloppe urbaine constituée au niveau du bourg et de Peuchaud.

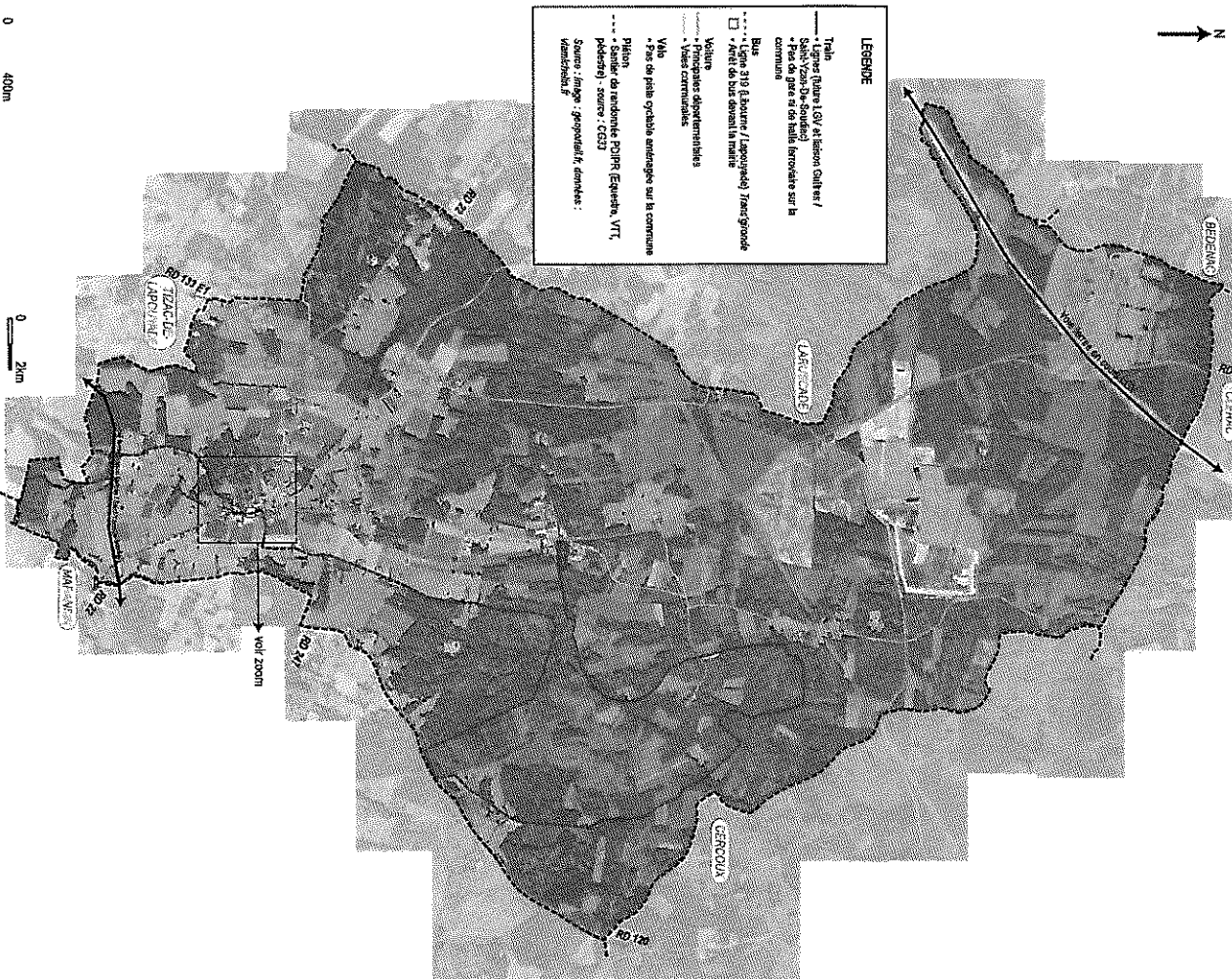
A une échelle plus localisée, LAPOUYADE offre des aménagements qualitatifs en termes de trottoirs et de sentiers de randonnées. Toutefois, le manque de pistes cyclables rejoignant le bourg et Peuchaud notamment appuie l'égémonie de la voiture.

→ cf cartes des déplacements pages suivantes

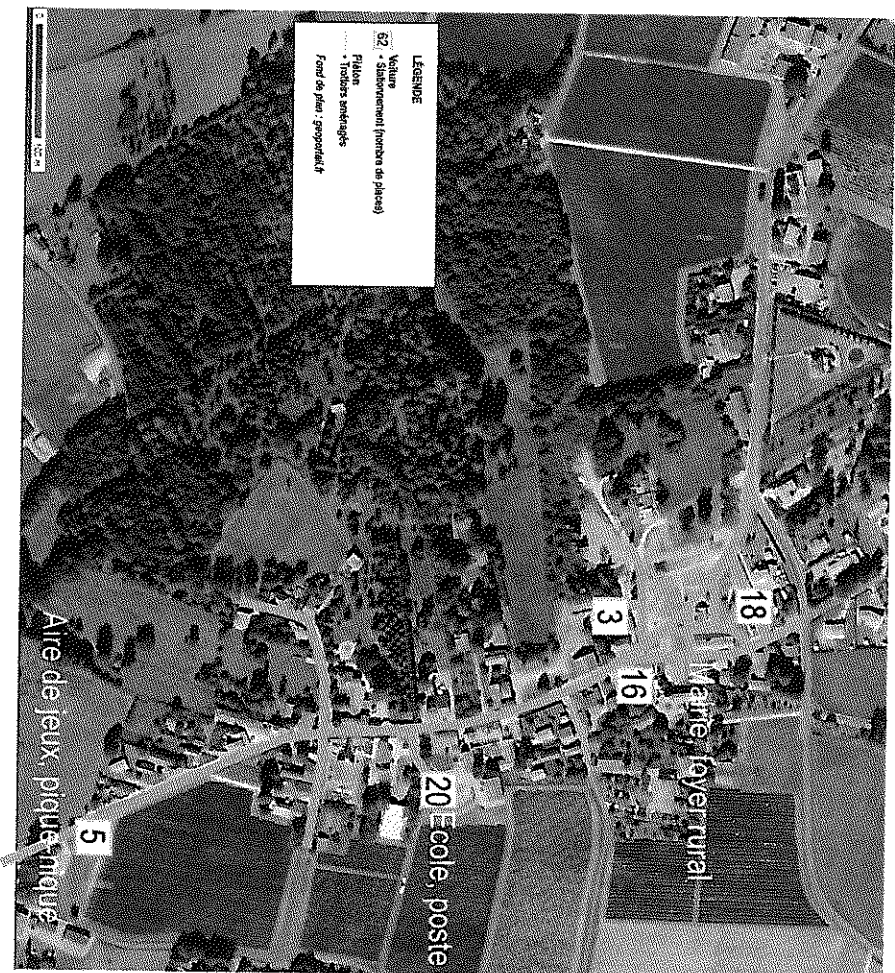
DEPLACEMENTS



DEPLACEMENTS



DÉPLACEMENTS



Plan Local d'Urbanisme de LAPUYADE – février 2018 – Document d'approbation
1- Rapport de présentation

Organisation et dynamique urbaine

Contexte : Tout le département, Métropole bordelaise comprise, bénéficie d'un solde migratoire important. Il est incontestable que la pression démographique est un défi pour le Nord Gironde, d'autant plus qu'il subit le report de populations ne trouvant pas à se loger dans les espaces urbains valorisés (surtout de la Métropole) et qui recherchent un logement abordable. Cette situation crée une pression sur le territoire. Le Nord Gironde constitue une réponse souvent par défaut. Il est observé une accumulation de difficultés pour ces nouveaux arrivants qui, par exemple, s'éloignent en plus des bassins d'emplois. Ensuite, l'urbanisation galopante entraîne une remise en cause de l'organisation en archipel de l'armature territoriale et de ses centralités. Les pressions urbaines questionnent les conditions du développement du territoire et les formes urbaines qui permettraient de limiter l'extension urbaine.

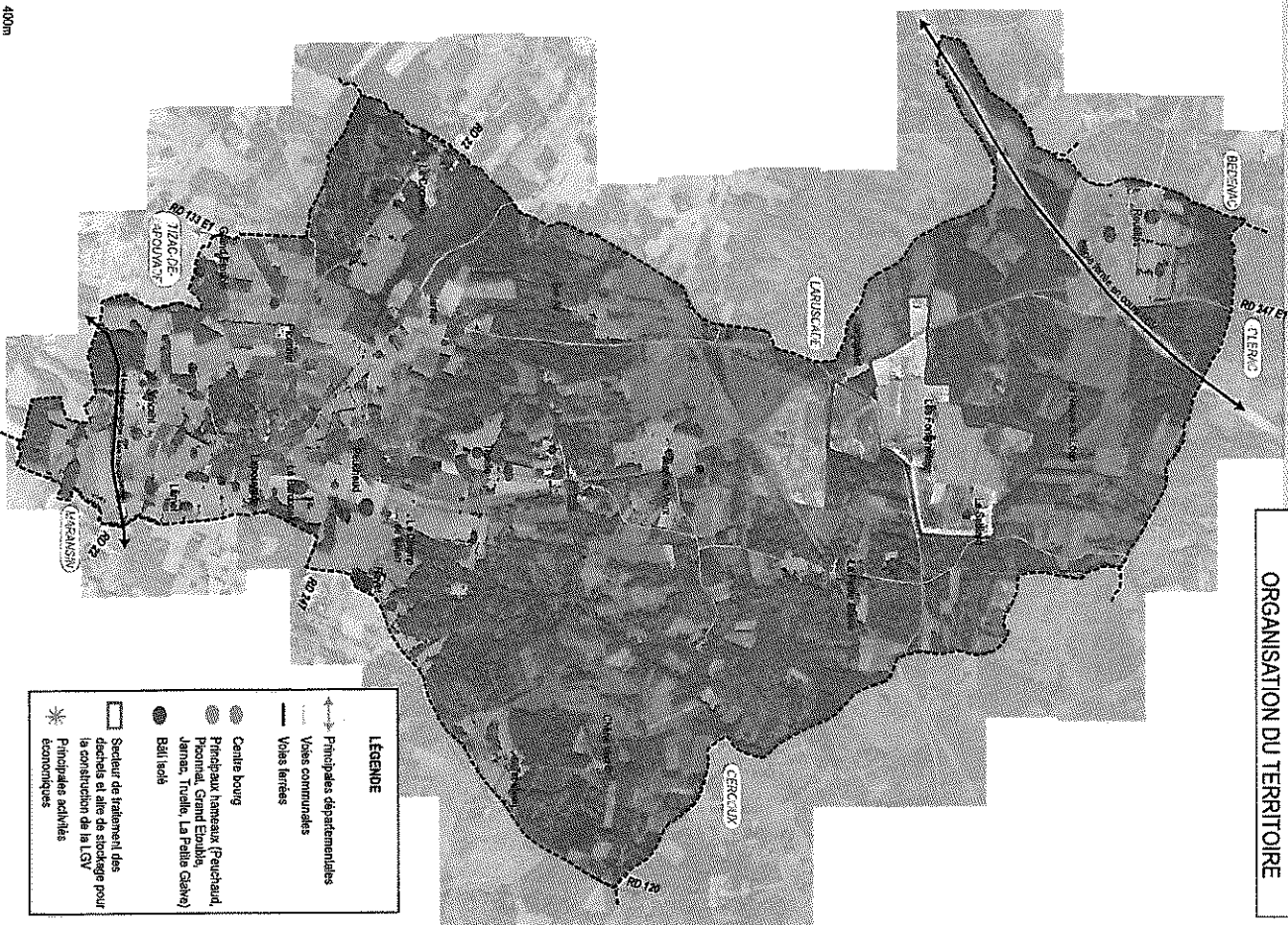
→ cf. carte de l'organisation urbaine du territoire page suivante

➤ **Etat des Lieux : répartition territoriale du patrimoine bâti**

Le bâti est développé quasi intégralement le long des voies de circulation historiques de la commune, exception faite des opérations pavillonnaires groupées les plus récentes et de certaines exploitations agricoles isolées.

A noter que même dans le bourg, on ne constate, quasi strictement, qu'un seul rang bâti, toujours le long des voies.

**HIERARCHIE DES VOIES ET
ORGANISATION DU TERRITOIRE**



LEGENDE

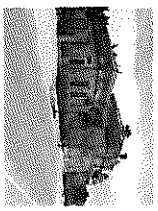
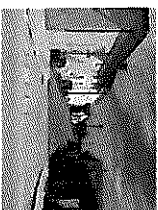
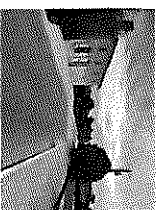
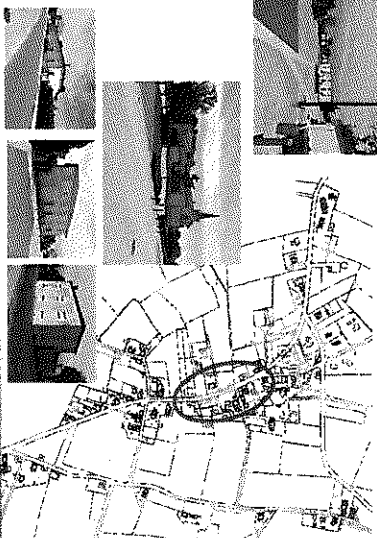
- Principales départementales
- Vases communales
- Voies fermées
- Centre bourg
- Principaux hameaux (Pouchaud, Pizonnal, Grand Eculin, Jannac, Trésille, La Petite Clavier)
- Ball fields
- Secteur de traitement des déchets et aile de stockage pour la construction de la LGV
- Principales activités économiques

0 400m

Plan local d'urbanisme de L'APOUVADE - Février 2016 - Bureau d'équipement
1 Report de projet urbain

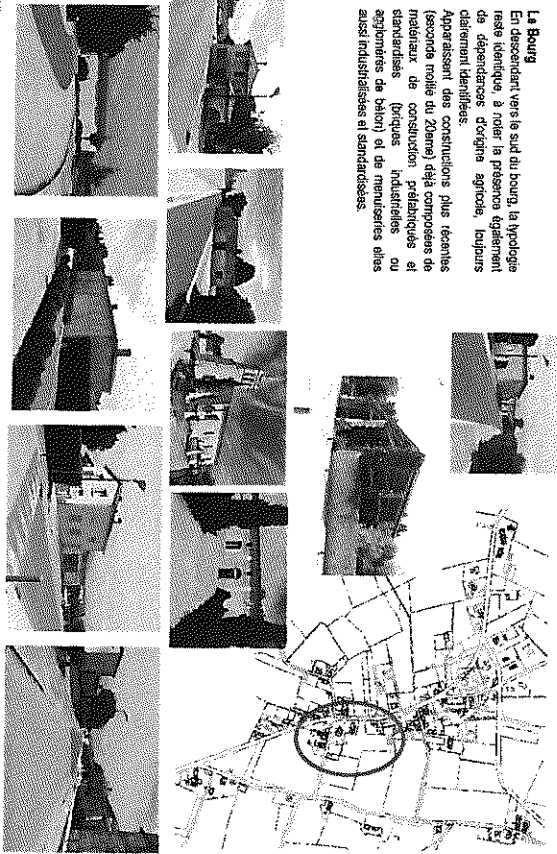


Le Bourg
La typologie (écartement du bourg est composée d'architecture vernaculaire régionale, représentative de la manière de bâtir d'avant l'ère industrielle et de ses éléments de construction standardisés et préfabriqués. Le volume générale se compose de bâtisses, pour la plupart, paraélémentaires, dessines à l'habitat (option faille des écoles). Les murs élevations, sont composés de briques murs porteurs et/ou de refends, en moellons ou pierres de taille en R+1 essentiellement. Toutes les toitures sont de conception traditionnelle (2 ou 4 pentes), sur charpentes bois, les couvertures étant composées de tuiles canal ou romanes canal, si mécaniques. L'ensemble des pavements, reste lui aussi traditionnel, par des ouvertures largement plus hauts que larges.



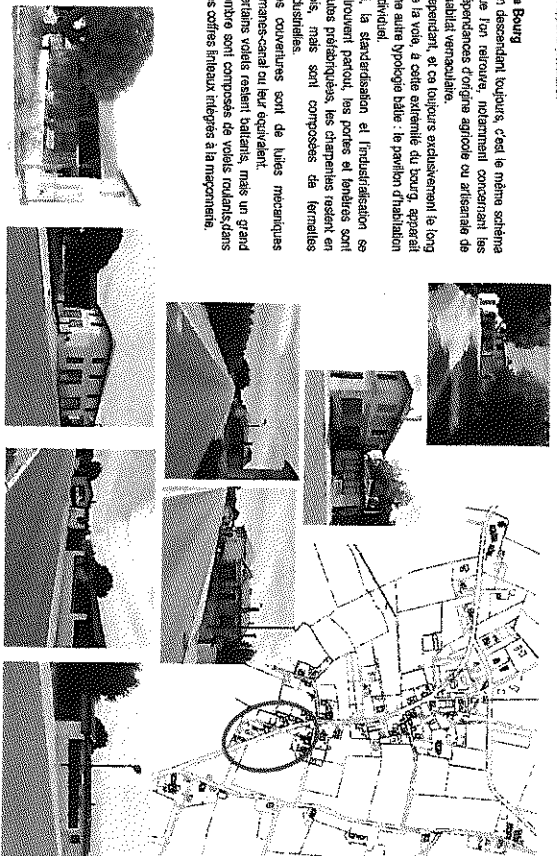
Urbanisme - Direction Régionale, Départementale et Communale de l'Équipement Urbain - L'APOUVADE - 2016 - 31

La Bourg
En descendant vers le sud du bourg, la typologie reste identique, à noter la présence également de dépendances d'origine agricole, toujours clairement identifiables.
Apparaissent des constructions plus récentes (seconde moitié du 20ème) déjà composées de matériaux de construction préfabriqués et standardisés (briques industrielles ou agglomérées de béton) et de menuiseries elles aussi industrialisées et standardisées.



USBAU - 03/05/2019 - 08/05/2019 - 09/05/2019 - 10/05/2019 - 11/05/2019 - 12/05/2019 - 13/05/2019 - 14/05/2019 - 15/05/2019 - 16/05/2019 - 17/05/2019 - 18/05/2019 - 19/05/2019 - 20/05/2019 - 21/05/2019 - 22/05/2019 - 23/05/2019 - 24/05/2019 - 25/05/2019 - 26/05/2019 - 27/05/2019 - 28/05/2019 - 29/05/2019 - 30/05/2019 - 31/05/2019 - 01/06/2019 - 02/06/2019 - 03/06/2019 - 04/06/2019 - 05/06/2019 - 06/06/2019 - 07/06/2019 - 08/06/2019 - 09/06/2019 - 10/06/2019 - 11/06/2019 - 12/06/2019 - 13/06/2019 - 14/06/2019 - 15/06/2019 - 16/06/2019 - 17/06/2019 - 18/06/2019 - 19/06/2019 - 20/06/2019 - 21/06/2019 - 22/06/2019 - 23/06/2019 - 24/06/2019 - 25/06/2019 - 26/06/2019 - 27/06/2019 - 28/06/2019 - 29/06/2019 - 30/06/2019 - 01/07/2019 - 02/07/2019 - 03/07/2019 - 04/07/2019 - 05/07/2019 - 06/07/2019 - 07/07/2019 - 08/07/2019 - 09/07/2019 - 10/07/2019 - 11/07/2019 - 12/07/2019 - 13/07/2019 - 14/07/2019 - 15/07/2019 - 16/07/2019 - 17/07/2019 - 18/07/2019 - 19/07/2019 - 20/07/2019 - 21/07/2019 - 22/07/2019 - 23/07/2019 - 24/07/2019 - 25/07/2019 - 26/07/2019 - 27/07/2019 - 28/07/2019 - 29/07/2019 - 30/07/2019 - 31/07/2019 - 01/08/2019 - 02/08/2019 - 03/08/2019 - 04/08/2019 - 05/08/2019 - 06/08/2019 - 07/08/2019 - 08/08/2019 - 09/08/2019 - 10/08/2019 - 11/08/2019 - 12/08/2019 - 13/08/2019 - 14/08/2019 - 15/08/2019 - 16/08/2019 - 17/08/2019 - 18/08/2019 - 19/08/2019 - 20/08/2019 - 21/08/2019 - 22/08/2019 - 23/08/2019 - 24/08/2019 - 25/08/2019 - 26/08/2019 - 27/08/2019 - 28/08/2019 - 29/08/2019 - 30/08/2019 - 31/08/2019 - 01/09/2019 - 02/09/2019 - 03/09/2019 - 04/09/2019 - 05/09/2019 - 06/09/2019 - 07/09/2019 - 08/09/2019 - 09/09/2019 - 10/09/2019 - 11/09/2019 - 12/09/2019 - 13/09/2019 - 14/09/2019 - 15/09/2019 - 16/09/2019 - 17/09/2019 - 18/09/2019 - 19/09/2019 - 20/09/2019 - 21/09/2019 - 22/09/2019 - 23/09/2019 - 24/09/2019 - 25/09/2019 - 26/09/2019 - 27/09/2019 - 28/09/2019 - 29/09/2019 - 30/09/2019 - 01/10/2019 - 02/10/2019 - 03/10/2019 - 04/10/2019 - 05/10/2019 - 06/10/2019 - 07/10/2019 - 08/10/2019 - 09/10/2019 - 10/10/2019 - 11/10/2019 - 12/10/2019 - 13/10/2019 - 14/10/2019 - 15/10/2019 - 16/10/2019 - 17/10/2019 - 18/10/2019 - 19/10/2019 - 20/10/2019 - 21/10/2019 - 22/10/2019 - 23/10/2019 - 24/10/2019 - 25/10/2019 - 26/10/2019 - 27/10/2019 - 28/10/2019 - 29/10/2019 - 30/10/2019 - 31/10/2019 - 01/11/2019 - 02/11/2019 - 03/11/2019 - 04/11/2019 - 05/11/2019 - 06/11/2019 - 07/11/2019 - 08/11/2019 - 09/11/2019 - 10/11/2019 - 11/11/2019 - 12/11/2019 - 13/11/2019 - 14/11/2019 - 15/11/2019 - 16/11/2019 - 17/11/2019 - 18/11/2019 - 19/11/2019 - 20/11/2019 - 21/11/2019 - 22/11/2019 - 23/11/2019 - 24/11/2019 - 25/11/2019 - 26/11/2019 - 27/11/2019 - 28/11/2019 - 29/11/2019 - 30/11/2019 - 01/12/2019 - 02/12/2019 - 03/12/2019 - 04/12/2019 - 05/12/2019 - 06/12/2019 - 07/12/2019 - 08/12/2019 - 09/12/2019 - 10/12/2019 - 11/12/2019 - 12/12/2019 - 13/12/2019 - 14/12/2019 - 15/12/2019 - 16/12/2019 - 17/12/2019 - 18/12/2019 - 19/12/2019 - 20/12/2019 - 21/12/2019 - 22/12/2019 - 23/12/2019 - 24/12/2019 - 25/12/2019 - 26/12/2019 - 27/12/2019 - 28/12/2019 - 29/12/2019 - 30/12/2019 - 31/12/2019

La Bourg
En descendant toujours, c'est le même schéma que l'on retrouve, notamment concernant les dépendances d'origine agricole ou artisanale de l'habitat vernaculaire.
Cependant, et ce toujours exclusivement le long de la voie, à cette extrémité du bourg, apparaît une autre typologie bâtie : le pavillon d'habitation individuel.
Ici, la standardisation et l'industrialisation se retrouvent partout, les portes et fenêtres sont toutes préfabriquées, les cheminées restent en bois, mais sont composées de fermes industrielles.
Les couvertures sont de lattes métalliques foraines-canal ou leur équivalent.
Certains volets restent battants, mais un grand nombre sont composés de volets roulants, dans des coffres linteaux intégrés à la menuiserie.



USBAU - 03/05/2019 - 08/05/2019 - 09/05/2019 - 10/05/2019 - 11/05/2019 - 12/05/2019 - 13/05/2019 - 14/05/2019 - 15/05/2019 - 16/05/2019 - 17/05/2019 - 18/05/2019 - 19/05/2019 - 20/05/2019 - 21/05/2019 - 22/05/2019 - 23/05/2019 - 24/05/2019 - 25/05/2019 - 26/05/2019 - 27/05/2019 - 28/05/2019 - 29/05/2019 - 30/05/2019 - 31/05/2019 - 01/06/2019 - 02/06/2019 - 03/06/2019 - 04/06/2019 - 05/06/2019 - 06/06/2019 - 07/06/2019 - 08/06/2019 - 09/06/2019 - 10/06/2019 - 11/06/2019 - 12/06/2019 - 13/06/2019 - 14/06/2019 - 15/06/2019 - 16/06/2019 - 17/06/2019 - 18/06/2019 - 19/06/2019 - 20/06/2019 - 21/06/2019 - 22/06/2019 - 23/06/2019 - 24/06/2019 - 25/06/2019 - 26/06/2019 - 27/06/2019 - 28/06/2019 - 29/06/2019 - 30/06/2019 - 01/07/2019 - 02/07/2019 - 03/07/2019 - 04/07/2019 - 05/07/2019 - 06/07/2019 - 07/07/2019 - 08/07/2019 - 09/07/2019 - 10/07/2019 - 11/07/2019 - 12/07/2019 - 13/07/2019 - 14/07/2019 - 15/07/2019 - 16/07/2019 - 17/07/2019 - 18/07/2019 - 19/07/2019 - 20/07/2019 - 21/07/2019 - 22/07/2019 - 23/07/2019 - 24/07/2019 - 25/07/2019 - 26/07/2019 - 27/07/2019 - 28/07/2019 - 29/07/2019 - 30/07/2019 - 31/07/2019 - 01/08/2019 - 02/08/2019 - 03/08/2019 - 04/08/2019 - 05/08/2019 - 06/08/2019 - 07/08/2019 - 08/08/2019 - 09/08/2019 - 10/08/2019 - 11/08/2019 - 12/08/2019 - 13/08/2019 - 14/08/2019 - 15/08/2019 - 16/08/2019 - 17/08/2019 - 18/08/2019 - 19/08/2019 - 20/08/2019 - 21/08/2019 - 22/08/2019 - 23/08/2019 - 24/08/2019 - 25/08/2019 - 26/08/2019 - 27/08/2019 - 28/08/2019 - 29/08/2019 - 30/08/2019 - 31/08/2019 - 01/09/2019 - 02/09/2019 - 03/09/2019 - 04/09/2019 - 05/09/2019 - 06/09/2019 - 07/09/2019 - 08/09/2019 - 09/09/2019 - 10/09/2019 - 11/09/2019 - 12/09/2019 - 13/09/2019 - 14/09/2019 - 15/09/2019 - 16/09/2019 - 17/09/2019 - 18/09/2019 - 19/09/2019 - 20/09/2019 - 21/09/2019 - 22/09/2019 - 23/09/2019 - 24/09/2019 - 25/09/2019 - 26/09/2019 - 27/09/2019 - 28/09/2019 - 29/09/2019 - 30/09/2019 - 01/10/2019 - 02/10/2019 - 03/10/2019 - 04/10/2019 - 05/10/2019 - 06/10/2019 - 07/10/2019 - 08/10/2019 - 09/10/2019 - 10/10/2019 - 11/10/2019 - 12/10/2019 - 13/10/2019 - 14/10/2019 - 15/10/2019 - 16/10/2019 - 17/10/2019 - 18/10/2019 - 19/10/2019 - 20/10/2019 - 21/10/2019 - 22/10/2019 - 23/10/2019 - 24/10/2019 - 25/10/2019 - 26/10/2019 - 27/10/2019 - 28/10/2019 - 29/10/2019 - 30/10/2019 - 31/10/2019 - 01/11/2019 - 02/11/2019 - 03/11/2019 - 04/11/2019 - 05/11/2019 - 06/11/2019 - 07/11/2019 - 08/11/2019 - 09/11/2019 - 10/11/2019 - 11/11/2019 - 12/11/2019 - 13/11/2019 - 14/11/2019 - 15/11/2019 - 16/11/2019 - 17/11/2019 - 18/11/2019 - 19/11/2019 - 20/11/2019 - 21/11/2019 - 22/11/2019 - 23/11/2019 - 24/11/2019 - 25/11/2019 - 26/11/2019 - 27/11/2019 - 28/11/2019 - 29/11/2019 - 30/11/2019 - 01/12/2019 - 02/12/2019 - 03/12/2019 - 04/12/2019 - 05/12/2019 - 06/12/2019 - 07/12/2019 - 08/12/2019 - 09/12/2019 - 10/12/2019 - 11/12/2019 - 12/12/2019 - 13/12/2019 - 14/12/2019 - 15/12/2019 - 16/12/2019 - 17/12/2019 - 18/12/2019 - 19/12/2019 - 20/12/2019 - 21/12/2019 - 22/12/2019 - 23/12/2019 - 24/12/2019 - 25/12/2019 - 26/12/2019 - 27/12/2019 - 28/12/2019 - 29/12/2019 - 30/12/2019 - 31/12/2019

Le Bourg

Enfin, à l'extrême sud du bourg, se trouvent à nouveau une typologie typiquement venacquoise et traditionnelle agricole régionale, décrite précédemment, composés de fermes dont les bâtiments et dépendances à usage toujours agricole (granges, aventis) sur charpentes traditionnelles bois et couvertures tiles canal bardages bois, bordent la maison d'habitation de conception identique.

Dans ces cas, le bâti n'est pas forcément aligné le long de la voie de desserte, mais réparti essentiellement aux orientations cardinales (nord, sud, est, ouest) en lien avec l'activité agricole.

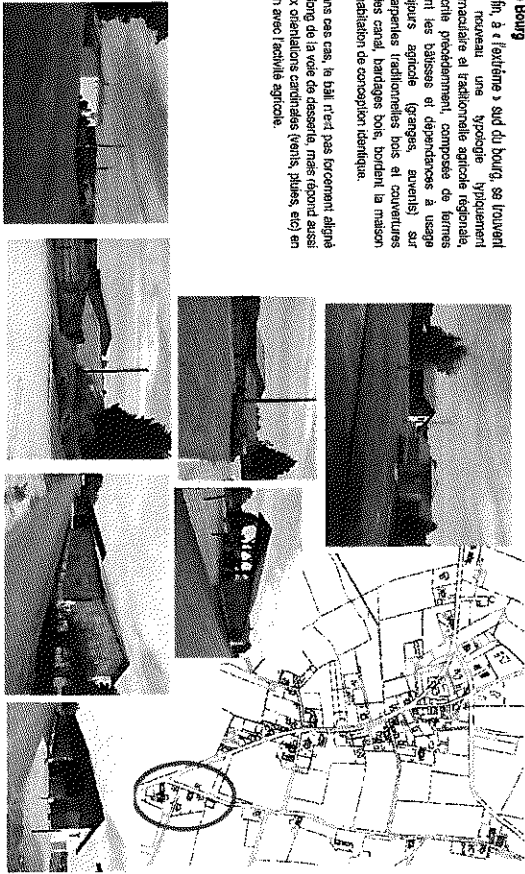


Figure 218 : Localisation du bourg de Larouaïe - Niveau 218 - Niveau d'approbation

Le Bourg

Dans le centre du bourg, on conserve une typologie traditionnelle régionale, souvent en rez-de-chaussée, parfois en R+1.

Les toitures se composent essentiellement de couvertures de pierres de taille ou de moellons.

Les élévations sont composées de pierres de taille ou de moellons. Présence également d'enduits muraux, mais les toits restent traditionnels, pierre ou terre cuite.

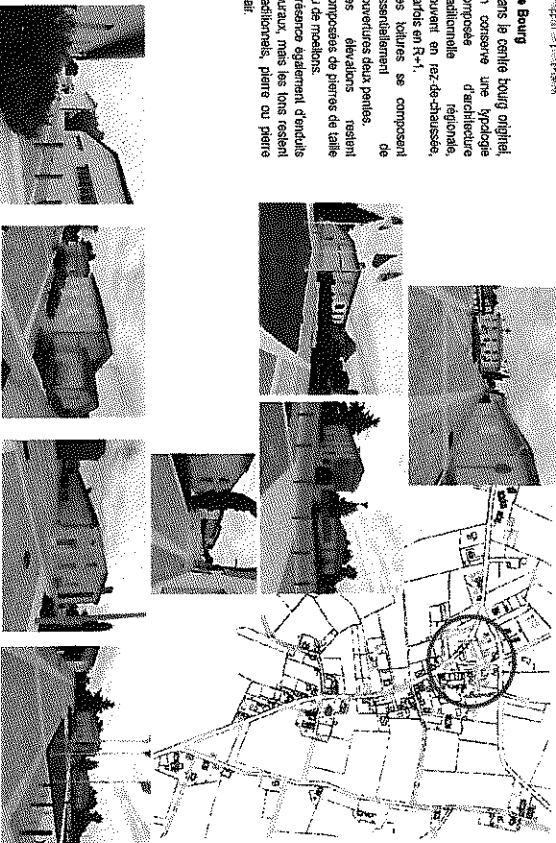
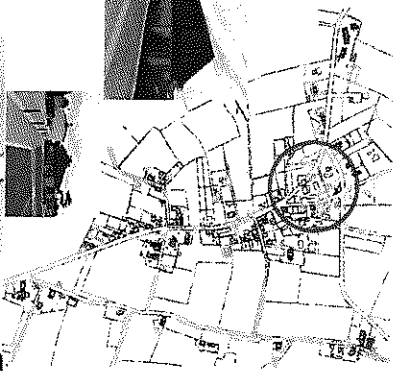
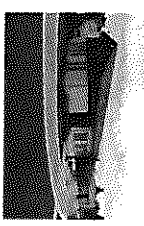
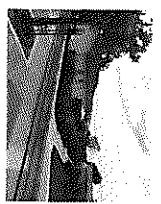
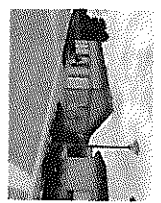


Figure 219 : Localisation du bourg de Larouaïe - Niveau 218 - Niveau d'approbation

La Bourg
 La méditerranéenne est composée d'une balustrade originale traditionnelle vernaculaire conservée dans sa volumétrie dont les percements ont été retravaillés. Une extension par un parallélogramme rectangulaire métallique et des chis bois ajoutés en partie haute, modernisent l'ensemble.

Substituée derrière un vaste hangar sur ossature métallique et couverture fibrociment, dont le balancement de couleur de façade permet l'intégration sur rue.

A noter la présence de logements locaux neufs (à vocation sociale) en vis à vis, répartis autour de jardins, composés de pavillons conservant une morphologie traditionnelle régionale, en simple rez-de-chaussée



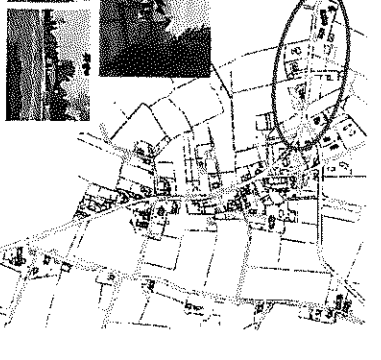
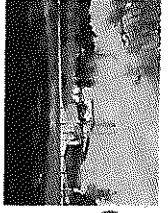
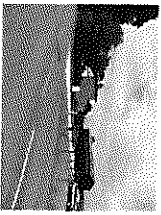
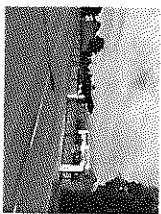
UNBOUT - 01 47 87 42 54 - www.unbout.com - 11, rue de la République - 91100 Bruny

La Bourg
 En quittant le bourg par l'ouest, le bâti change de nature et de densité. On retrouve du pavillonnaire plus récent, seconde moitié du 20^{ème} siècle, mais subsiste néanmoins une ancienne ferme traditionnelle agricole en toute bordure de voie et plus à l'ouest encore une vaste maison d'habitation de conception elle aussi traditionnelle du 19^{ème} siècle.

Cependant, apparaissent aussi d'autres typologies, non destinées à l'habitat, des balustrades pour l'activité industrielle et/ou commerciale.

Il s'agit de hangars et/ou aventails sur ossatures bois ou métalliques, toitures deux pentes, couvertures plaquées fibrociment ou bac acier.

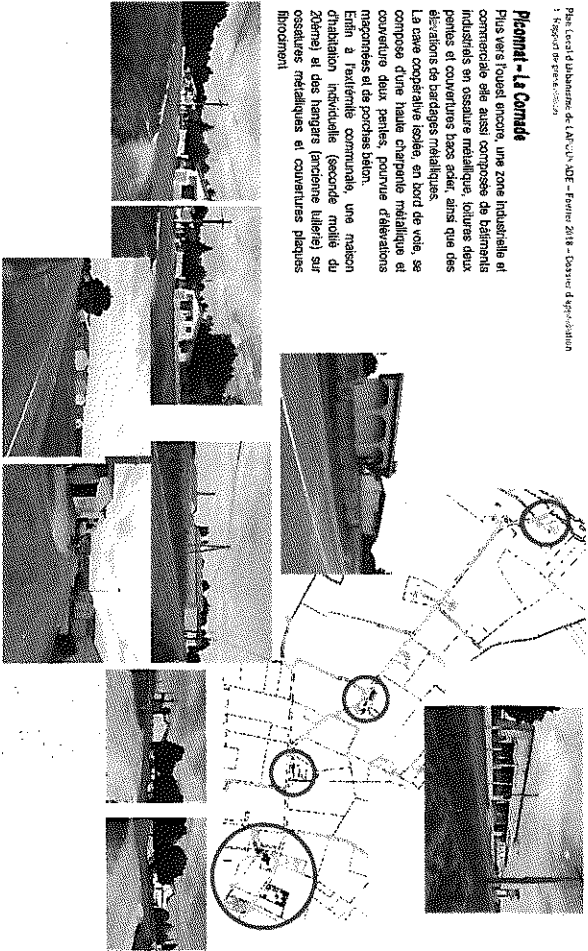
↳ **Caractère de village-parc** : le bourg de L'ARQUAINE comme en atteste les photos jointes, est généreusement arboré. Cette ambiance est à la fois due au traitement végétal des espaces publics avec des rochers végétaux, mais également par la présence de parcs privés.



UNBOUT - 01 47 87 42 54 - www.unbout.com - 11, rue de la République - 91100 Bruny

Picomi - La Combe

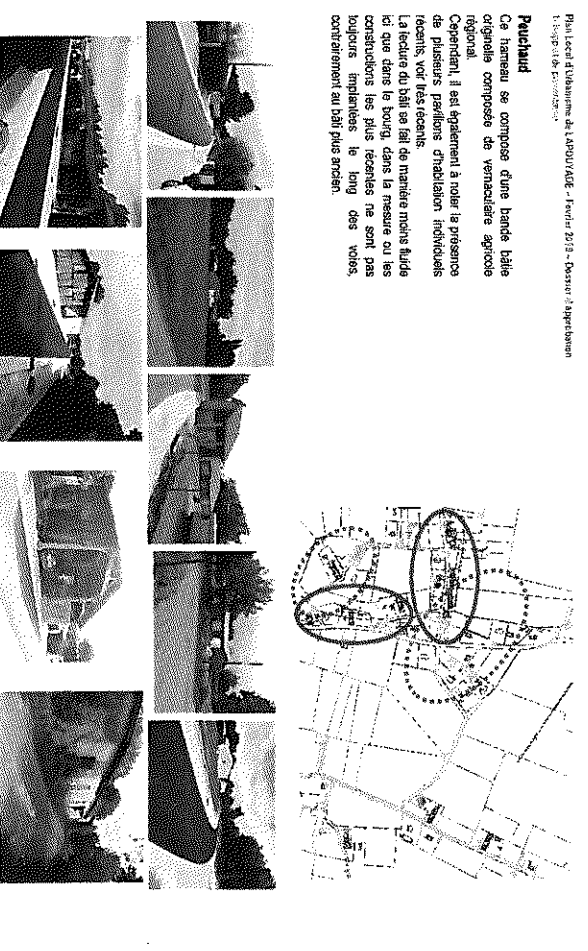
Plus vers l'ouest encore, une zone industrielle et commerciale elle aussi composée de bâtiments industriels en ossature métallique, toitures deux pentes et couvertures basses adair, ainsi que des élévations de bardages métalliques.
 La case coopérative isolée, au bord de voie, se compose d'une maie charpente métallique et couvertures deux pentes, pourvue d'élévations murettes et de porches béton.
 Enfin, à l'extrémité communale, une maison d'habitation individuelle (seconde moitié du 20ème) et des hangars (première moitié) sur ossatures métalliques et couvertures parques bitoumées.



USBA1 - Photographie aérienne - SRTA - Commune de LA CUVIÈRE - V BERNARD - 2018

Pouchard

Ce hameau se compose d'une bande bâtie originale composée de vernaculaire agricole régional.
 Cependant, il est également à noter la présence de plusieurs pavillons d'habitation individuels récents, voir très récents.
 La lecture du bâti se fait de manière moins lisible ici que dans le bourg, dans la mesure où les constructions les plus récentes ne sont pas toujours implantées le long des voies, contrairement au bâti plus ancien.

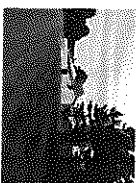
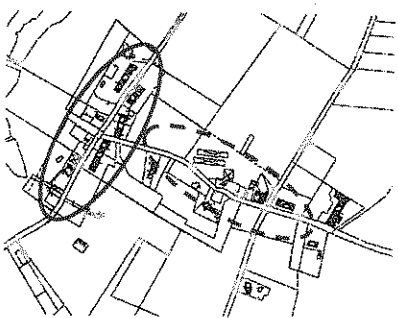
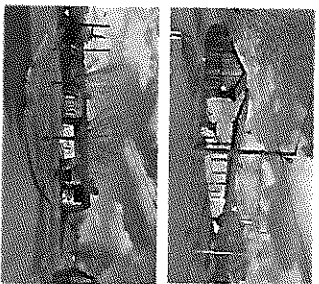


USBA1 - Photographie aérienne - SRTA - Commune de LA BOUTEILLE - V BERNARD - 2018

Plan Local d'Urbanisme de LAPUYAULLE - Février 2018 - Dossier d'appropriation
1. Rapport de présentation

Jamac

Ce hameau est composé de manière sensiblement identique au précédent : une bande bâlie historique filée de vannaculaire agricole, avec, en face des maisons et pavillons d'habitations plus récents. En remontant vers le nord, la typologie reste essentiellement composée de vannaculaire agricole.

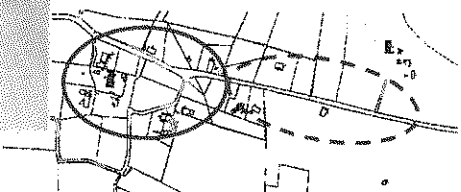
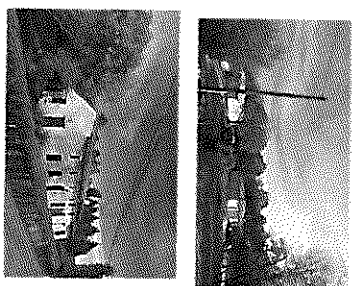


Plan Local d'Urbanisme de LAPUYAULLE - Février 2018 - Dossier d'appropriation
1. Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme de LAPUYAULLE - Février 2018 - Dossier d'usage
1. Rapport de présentation

La Petite Glènye

Ce hameau est composé, ici encore, des mêmes typologies (vannaculaire agricole et pavillons d'habitations plus récents) mais s'est réparti le long de la voie, sa diffusion dans l'espace est bien plus large. Les bâtisses les plus anciennes sont, près de la route, mais les pavillons plus récents en sont assez éloignés (vous comme les terres agricoles).

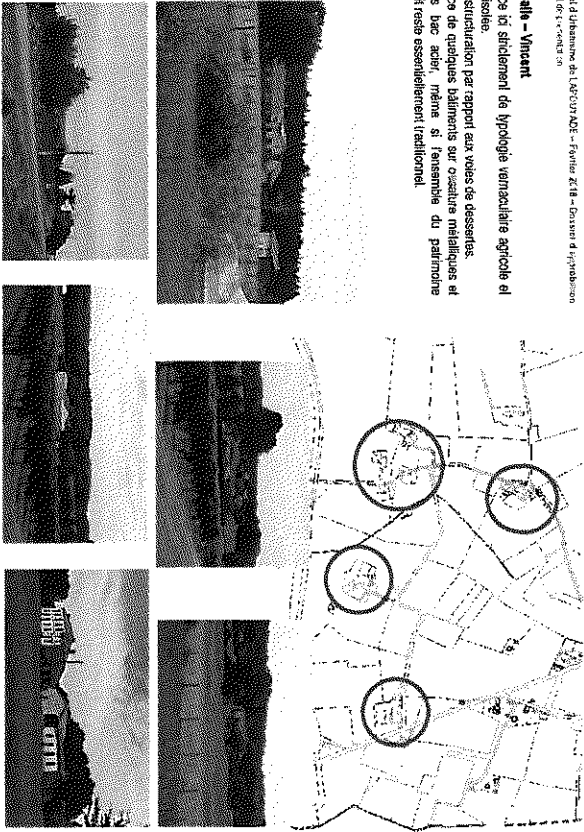


Plan Local d'Urbanisme de LAPUYAULLE - Février 2018 - Dossier d'usage
1. Rapport de présentation

Plan local d'urbanisme de LABOURNAIS - Février 2018 - Oursur d'approbation
1 - Rapport de présentation

La Rivaille - Vincent

Présence ici d'un cadastre de typologie vernaculaire agricole et viticole isolée.
Pas de situation par rapport aux voies de desserte.
Présence de quelques bâtiments sur ossature métalliques et couverts bac acier, même si l'ensemble du patrimoine construit reste essentiellement traditionnel.



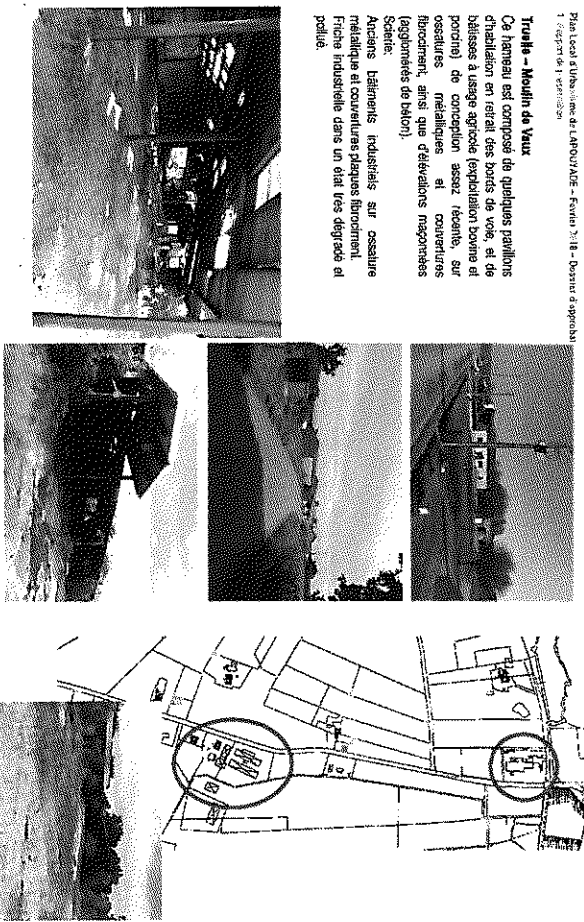
URBAM - Présentation - 02/2018 - Présentation - I - RIS - Chapitre 02 - V - POCHEVIN - 10/2018

Plan local d'urbanisme de LABOURNAIS - Février 2018 - Oursur d'approbation
1 - Rapport de présentation

Truelle - Médin de Veux

Ce hameau est composé de quelques pavillons d'habitation en retrait des bords de voie, et de bâtisses à usage agricole (exploitation bovine et porcine) de conception assez récente, sur ossatures métalliques et couvertures fibrociment, ainsi que d'élevations maçonnées (agglomérés de béton).

Scénario : Anciens bâtiments industriels sur ossature métallique et couvertures planes fibrociment. Fiche industrielle dans un état très dégradé et pollué.

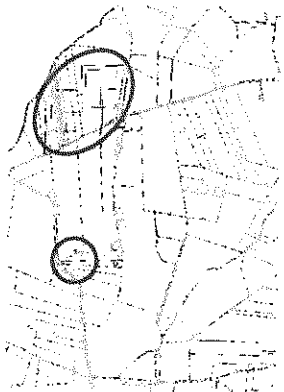
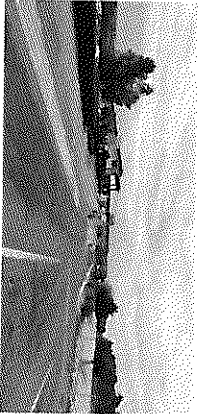


URBAM - Présentation - 02/2018 - Présentation - I - RIS - Chapitre 02 - V - POCHEVIN - 10/2018

Plan Local d'Urbanisme de L'Agrograde - Février 2019 - Dossier d'approbation
1. Rapport de présentation

Las Fontanelles - Jarsailant

Présence du centre d'habitat collectif - Vedia.
Secteur industriel sur ossature métallique, éléments de brèches métalliques et/ou produits venant pour production métallière.

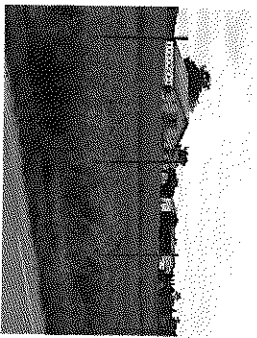


ISSUE : Plan Local d'Urbanisme de L'Agrograde - Février 2019 - Dossier d'approbation
11

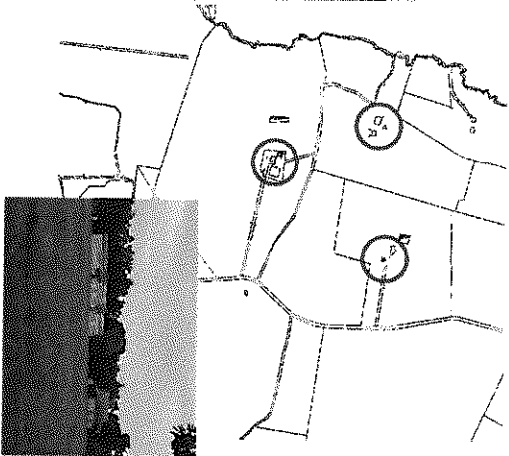
Plan Local d'Urbanisme de L'Agrograde - Février 2019 - Dossier d'approbation
4. Rapport de présentation

Routillas - Saurau

Présence ici de typologies composées de
vénustés agricoles.
Pas de structuration par rapport aux voies de desserte.



ISSUE : Plan Local d'Urbanisme de L'Agrograde - Février 2019 - Dossier d'approbation
45



Les entrées de ville se font à différentes échelles de déplacement et ont toutes en commun de se caractériser par leur aspect rural, avec peu de bâti, des accotements entrés et un paysage naturel perceptible.

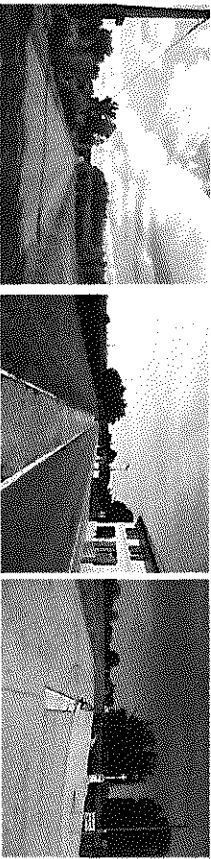
La principale entrée se fait sur la RD 22 depuis Maransin et Lanuscade : ce parcours est marqué par le relief, avec quelques points qui pourraient être améliorés. Il existe également des entrées par la RD 133 et la RD 247 qui sont marquées par des virages qui « embrassent » le paysage.

Globalement les entrées sur le territoire sont peu perceptibles, sans transition, sans signal mais relativement présentes.

→ cf. carte des entrées de ville page suivante



Entrée par Lanuscade



Entrée par Maransin

Entrée de ville principale - RD 22

Photo L.H.S



Entrée par Tzac de Lapouyade - RD 133

Entrée par Maransin - RD 247

Entrée par Maransin - RD 247



Continuité du paysage agricole et forestier...

Entrée de ville secondaires

Photo L.H.S

Ce qu'il faut retenir :

Le territoire de LAPOUYADE se distingue par une urbanisation centrée dans le bourg puis se dispersant selon les axes de voies. De plus, la commune subit peu la pression foncière et l'étalonnage urbain pouvant être générés par les poignées voisines. C'est pourquoi le caractère rural est préservé et reste perceptible depuis tous les hameaux communaux.

Les prévisions démographiques envisagées induisent, pour ne pas conduire à dévaloriser ce territoire, d'avoir un développement maîtrisé et de qualité afin d'être suffisamment attractif pour perpétuer le dynamisme communal. La mise en valeur paysagère et la gestion des interfaces entre rurale et urbaine devront être intégrées dans le mouvement de densification des enveloppes urbaines constituées.



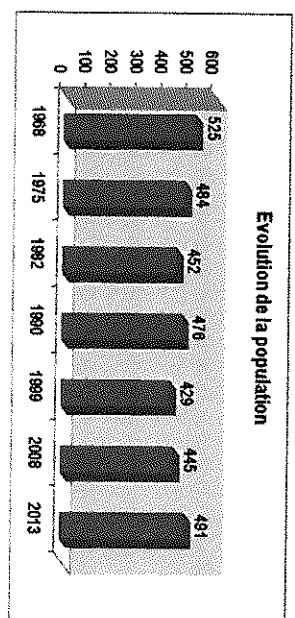
3. PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES

Plan Local d'Urbanisme de LAPOUYADE - Février 2018 - Dossier d'approbation
1- Rapport de présentation

PREVISIONS QUANTITATIVES (cf. annexe 2 du présent rapport)	Hypothèse retenue :
	<ul style="list-style-type: none"> + 26 logements nés entre 2015 et 2026 (dont 4 pour maintenir la population de -18 « point mort ») cf. calcul du « point mort » en annexe du présent rapport soit 55 logements),
	Soit :
	<ul style="list-style-type: none"> * 53 habitants supplémentaires en 2026, * 586 habitants en 2026, * 277 logements en 2026.
PREVISIONS QUALITATIVES	<ul style="list-style-type: none"> * Intensification du bourg centre, * densification de l'enveloppe urbaine constituée du hameau de Pouchaud, proche du Bourg et rattachée à l'assainissement collectif, * aménagement des déplacements vers le centre-bourg (équipements et services présents), * augmentation très mesurée de l'enveloppe urbaine constituée.

3.1 Evolutions communales observées en matière démographique

➤ Une évolution démographique lente



La commune de LAPOUYADE connaît une évolution démographique peu linéaire depuis 1968. En effet, la commune qui accueillait à l'époque 526 habitants a ensuite hébergé de moins en moins de Lapouyadais jusqu'en 1982. On peut ensuite remarquer une hausse de la population jusqu'en 1990, puis à nouveau une diminution avant de reprendre un rythme démographique croissant jusqu'en 2013, date du dernier recensement INSEE.

Ainsi, en 44 ans, LAPOUYADE a connu une diminution de son nombre d'habitants de 34 habitants, soit un taux d'évolution négatif, puisque celui-ci est d'environ -6,5%. Toutefois, il est important de considérer le taux d'évolution depuis 15 ans, avec une commune qui accueillie entre 1999 et 2013, 62 habitants, soit un taux d'évolution de +12% (environ 3,3% entre 1999 et 2008, puis environ 12,5% entre 2007 et 2013, dernier recensement INSEE). Nous pouvons donc constater que ces dernières années, la commune de LAPOUYADE est attractive et que cette tendance pourrait se poursuivre dans les années à venir.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,2	-1,0	+0,6	-1,1	+0,4	+2,0
due au solde naturel en %	-0,3	-0,4	-0,2	0,0	+0,4	+0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,9	-0,6	+0,8	-1,1	+0,0	+1,8
Taux de natalité (‰)	12,2	10,6	11,3	9,5	12,5	13,0
Taux de mortalité (‰)	15,0	14,2	13,2	8,8	8,7	10,8

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.
Sources : Insee, RP1968 à 1999 déconcentrés, R22008 et R2013 exploitations principales - État civil.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Population communale de LAPOUYADE	525	484	452	476	429	445	491
Population du canton de Guîtres (auquel appartient LAPOUYADE avant rattachement des limites intercommunales)	8 755	9 277	10 515	12 450	12 959	15 252	15 932
Population de la Communauté d'Agglomération du Libournais	52 799	53 286	55 885	57 528	59 834	67 769	70 354

Source : INSEE

En 2013, la population de la commune de LAPOUYADE représente seulement une petite part de la population du canton de Guîtres avec environ 3,1% de la population du canton, et environ 0,7% de la population de la communauté d'agglomération du Libournais.

Au sein du canton du Guîtres, on remarque que la population ne cesse d'augmenter depuis 1968 jusqu'en 2013 avec une augmentation de 7 177 habitants, soit un taux d'évolution croissant d'environ 70%.

Concernant l'évolution démographique au sein de la communauté d'agglomération du Libournais, la tendance est la même puisqu'on observe une croissance continue avec une augmentation d'environ 25%, soit 17 555 habitants supplémentaires sur la période 1968-2013.

	2008	2013	Taux d'évolution sur la période
Bayas	453	438	-3%
Bonzac	721	760	5%
Guîtres	1637	1690	3%
Lagorce	1630	1707	5%
Lapouyade	445	491	9%
Maransin	1075	1037	-4%
Sablons	1290	1310	2%

	2008	2013	Taux d'évolution sur la période
Saint-Oiers-d'Abzac	1269	1372	8%
Saint-Denis-de-Pile	4940	5281	6%
Saint-Martin-du-Bois	798	840	5%
Savignac-de-l'Isle	515	500	-3%
Tzac-de-Lapouyade	479	506	5%
TOTAL	15 252	15 932	4%

Source : INSEE

LAPOUYADE est la seule commune du canton à présenter une décroissance démographique de 1968 à 2013. Pourtant, entre 2008 et 2013, la tendance s'inverse. En effet, l'évolution démographique moyenne du canton de Guîtres entre 2007 et 2013 est de 4%, alors que l'évolution de LAPOUYADE est nettement supérieure car elle est près de 9%. C'est d'ailleurs le plus fort taux d'évolution constaté au sein du canton.

Ce qu'il faut retenir au regard des prévisions démographiques :

La commune de LAPOUYADE n'a pas pour vocation à être un importeur / hébergeur de nouvelle population du nouveau canton ou de la communauté d'agglomération, et n'a donc pas vocation à accueillir une forte progression de sa population. Elle doit cependant veiller à rester suffisamment attractive, comme cela est le cas depuis quelques années, afin d'assurer au minima son maintien démographique grâce au renouvellement de la population et à l'accueil de nouveaux résidents et ainsi notamment maintenir ses effectifs scolaires.

On remarque que la courbe de variation annuelle de la population connaît la même tendance que la courbe de variation annuelle due au solde apparent des entrées et sorties, et ce, depuis 1968. Ainsi, le graphique dévoile un rapport étroit entre accroissement de la population et solde migratoire. Nous pouvons en conclure que l'évolution de la population de LAPOUYADE est essentiellement due au flux migratoire avec l'arrivée d'une nouvelle population.

La variation annuelle de la population dépasse celle du solde migratoire à partir d'un solde naturel positif pendant la décennie de 1990. En effet, avant cette date, le nombre de décès était supérieur à celui des naissances. Ce phénomène permet d'affirmer que les populations venant d'installer sur la commune depuis une vingtaine d'années sont en majorité des couples en âge d'avoir des enfants.

AGE	2008	2013	Taux d'évolution
0-14 ans	82	102	23%
15-29 ans	57	63	7%
30-44 ans	90	94	6%
45-59 ans	93	103	13%

AGE	2008	2013	Taux d'évolution
60-74 ans	66	67	2%
75 ans et plus	57	64	8%
TOTAL	437	493	51%

Source : INSEE

On peut constater que les augmentations les plus fortes concernent prioritairement les 0-14 ans, puis les 45-59 ans et les 75 ans et plus. Ainsi de nombreuses naissances sont à noter concomitamment à l'arrivée de familles ayant déjà des enfants. Les personnes âgées sont quant à elles de plus en plus nombreuses et souhaitent rester dans la commune. Il s'agit non pas d'une nouvelle population qui arrive sur LAPOUYADE mais bien du vieillissement des habitants.

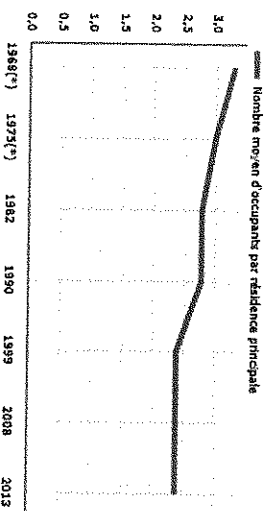
Pour conclure, nous pouvons dire que les jeunes nouveaux habitants de LAPOUYADE viennent contrebalancer la population locale vieillissante pour équilibrer la population communale.

Ce qu'il faut retenir au regard des prévisions démographiques :

Ainsi la commune de LAPOUYADE est de plus en plus attractive pour les familles voulant venir s'installer en milieu rural profitant d'un cadre de vie et d'un coût du foncier accessible. La qualité des réseaux, notamment de déplacement, est essentielle afin que cette jeune population bénéficie de la dynamique économique des pôles urbains à proximité.

➔ La composition des ménages

Evolution de la taille des ménages



Source : INSEE

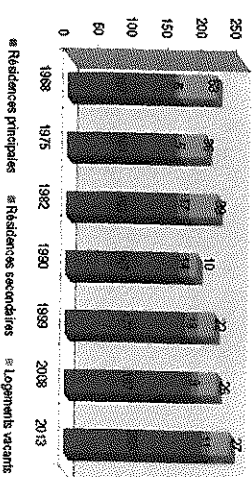
On peut remarquer que la taille des ménages diminue depuis 1968 traduisant une tendance au « desserrement des ménages », passant de 3,2 personnes par ménage en 1968 à 2,4 personnes par ménage depuis 1999. Cette tendance, malgré un nombre plus important de familles en couple avec ou sans enfants, reflète une réalité de plus en plus marquée avec une seule personne par ménage. On observe cependant un effet de seuil (2,4 personnes par ménage) depuis 1999.

Cette évolution de la taille des ménages depuis plus de 40 ans se traduit ainsi par de nouveaux besoins en logements.

3.2 Evolution communales observées en matière d'habitat et de logements

➔ Typologie des logements

Evolution du parc de logement



Source : INSEE

De 216 logements en 1968, le parc de logement est passé à 241 en 2013, soit une augmentation totale de 12%, ce qui est relativement faible. Toutefois, le fait que le nombre de logements vacants ait diminué de moitié en 44 ans, montre nettement les efforts réalisés en matière d'accueil et de réhabilitation par la collectivité de LAPOUYADE.

En 2013, la commune compte 27 logements vacants selon l'INSEE. Un travail d'identification effectué en 2016 par la mairie de la commune répertorie 14 logements vacants à LAPOUYADE. Outre le fait que des ruines n'ont pas été prises en compte en 2016, et le fait que l'identification INSEE représente uniquement un moment donné, nous pouvons constater que le nombre de logements vacants sur la commune est en diminution, ce qui est encourageant pour l'avenir du territoire concernant l'accueil de la population. La grande partie de ces logements vacants sont localisés dans les hameaux secondaires, dans le sud de la commune. Il est tout de même intéressant de constater que quelques logements vacants sont localisés dans le bourg et dans le hameau principal qu'est Peuchaud.

Situation des logements vacants à LAPOUYADE à la date du 26/09/2016



Source : commune – mise en forme : URBAM

Le nombre de résidences principales ne cesse d'augmenter depuis 1966 avec une croissance linéaire de 30% en 44 ans. D'autre part, le nombre de résidences secondaires a presque doublé, mais connaît un parcours plus instable avec par exemple une forte croissance de +250% entre 1975 et 1982, mais un nombre de résidences secondaires qui diminue de moitié entre 1999 à 2008.

Le paysage résidentiel s'organise autour d'un produit principal d'habitat, la maison individuelle (de type pavillon de différentes époques) qui s'impose largement en constituant 99,1% des résidences principales.

De plus, les logements en appartement sont quasi inexistant et en diminution. En 2015, on compte 14 logements en appartement.

	2008		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Maison	214	96,3	239	99,1
Appartement	6	2,8	2	0,9

	2008		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Propriétaires	134	71,3	147	72,2
Locataires	47	24,9	53	26,3
Logé gratuitement	7	3,9	3	1,5

Source : INSEE

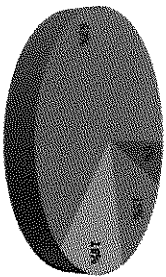
Les habitants de la commune de LAPOUYADE vivent essentiellement dans des maisons, l'offre en logements étant en baisse entre 2008 à 2013. Ils sont majoritairement propriétaires, même si 1/4 des habitants est locataire. En effet, LAPOUYADE étant une commune rurale, l'héritage familial compte beaucoup dans la transmission des maisons traditionnelles, ce qui explique notamment le nombre important de propriétaires.

En cinq ans de temps, entre deux recensements INSEE, l'offre locative a augmenté. On remarque également que quelques personnes encore en 2013 sont logées gratuitement, ce chiffre a diminué entre les deux recensements, mais on peut estimer que depuis 2013, ce chiffre ne baissera que très faiblement.

Résidences principales selon la période d'achèvement



Anchonnets d'aménagement dans la résidences principales en 2013



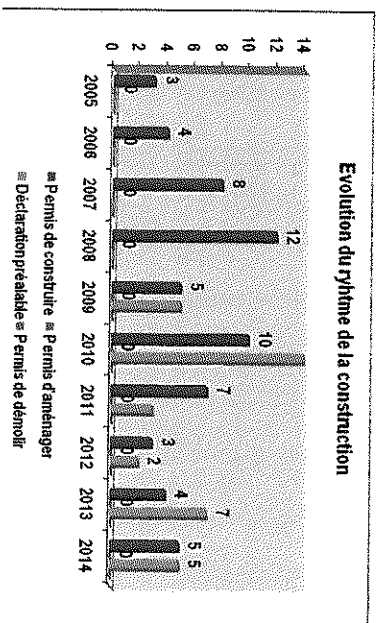
■ depuis moins de 2 ans
■ de 2 à 4 ans
■ de 5 à 9 ans
■ 10 ans ou plus

Source : ANSEE

Nous pouvons constater que la majorité des logements date d'avant 1946 suivi de près par les constructions réalisées entre 1946 à 1990. Toutefois, il faut noter que l'intervalle de temps est moindre de 1991 à 2010 (19 ans, contre 44 ans entre 1946 et 1990). On peut remarquer que la plupart des Lapouyadais sont présents dans la commune depuis plus de 10 ans. 37% sont présents depuis moins de 10 ans. Ainsi, l'accueil de la commune a augmenté ces dernières années, de façon maîtrisée, répondant à la pression foncière toujours plus accrue sur le territoire Nord Gironde. Toutefois, les toutes dernières années, depuis 2010, on remarque que l'accueil a diminué.

➤ Rythme de construction et pression foncière

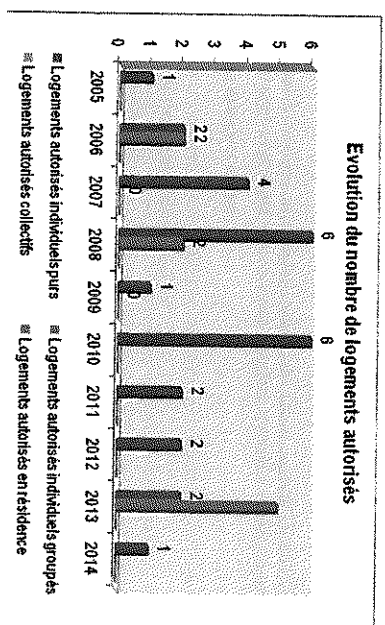
Evolution du rythme de la construction



Source : SIFADEL2 - Documents déposés

En analysant l'évolution du rythme de la construction communale, on constate qu'il n'y a aucun permis de démolir ni d'aménager qui ont été instruits sur la période 2005-2014, ce qui traduit un faible développement territorial. Toutefois, on peut remarquer des variations importantes selon les années du nombre de permis de construire déposés ainsi que des déclarations préalables déposées : ces cinq dernières années, on peut noter que le nombre de permis de construire est relativement stable, autour de 5 par an. L'objectif communal, dans ce contexte, n'est pas d'attirer beaucoup de nouveaux habitants, mais de renouveler raisonnablement l'offre en logement pour une dynamique communale.

Evolution du nombre de logements autorisés



Source : SIFADEL2

On remarque que l'identité bâtie de LAPOUYADE se caractérise principalement par des maisons individuelles. En effet, depuis 2005, aucun logement collectif ni en résidence n'a été autorisé. La majorité des logements autorisés sont des logements en individuel pur. On peut tout de même noter que des opérations de logements individuels groupés vont le jour en 2006, 2008 et 2013. Par ces opérations ponctuelles, on note l'effort engagé pour limiter l'étalement urbain en proposant une densification adaptée au territoire.

➤ Diversification de l'offre de logements et mixité sociale de l'habitat

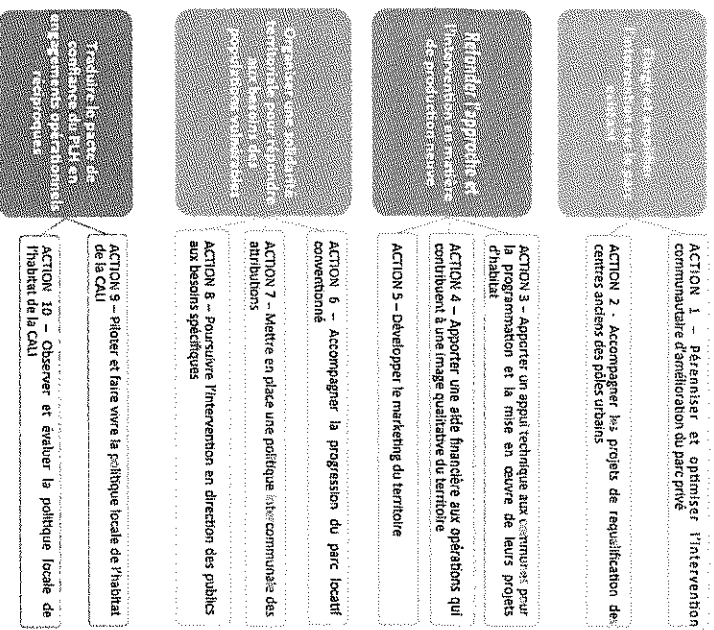
Selon Datafrance, la part du logement social sur la commune de LAPOUYADE est nulle en 2012.

La commune de LAPOUYADE, par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais est concernée par un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH est un document opérationnel d'action foncière qui définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements du territoire. Il doit permettre :

- * d'organiser une évolution équilibrée et solidaire de l'habitat entre les communes et les intercommunalités ;
- * de décrypter les évolutions prévisibles du territoire, analyser les différentes stratégies, identifier les besoins actuels et futurs des ménages ;
- * d'intégrer la politique de l'habitat dans le processus plus large du développement économique, des niveaux de services aux habitants et de leur mobilité.

Un programme d'actions resserré autour de 10 actions au service des 4 priorités du territoire



Source : extrait du PLU du Libournais arrêté

Ce qu'il faut retenir au regard des prévisions démographiques :

LAPOUYADE se caractérise par un développement urbain mesuré qui se traduit par une évolution démographique modérée. Cette situation correspond à la volonté communale et permet à la commune de préserver son caractère rural et la qualité de ses paysages urbains, ses espaces agricoles et naturels. La commune est résidentielle et recherchée pour son offre en maisons individuelles.

3.3. Evolutions communales observées en matière d'équipements collectifs et de réseaux

↳ Equipements collectifs communaux

La commune dispose d'équipements au service de la population :

- * Scolaire : une école publique appartenant au Regroupement Pédagogique Intercommunal des communes de Maransin, et Trac-de-Lapouyade,
- * A vocation de services : une mairie, une église, une agence postale,
- * Sportifs et de loisirs : une salle communale nommée espace Gérard Denoël, une bibliothèque municipale, un espace de jeux pour enfants, un espace de skate pour les adolescents nommé « parc rural ».

Un tissu associatif s'est par ailleurs développé sur la commune regroupant aujourd'hui 9 associations :

- * ACCA Lapouyade (association des chasseurs),
- * AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne),
- * Amicale des Sapeurs-pompiers de Lapouyade,
- * A travers le monde,
- * Ecole des musiques Poly-sons,
- * Lapouyad anime (organisation d'événements),
- * Pico Nari Association (découverte de l'agriculture biologique et des pratiques en faveur de la biodiversité)
- * (Les) Roses de Lapouyade (club du 3ème âge),
- * Stress point zéro (ateliers de gestion du stress).

La commune porte un projet de création d'un espace public fédérateur avec auberge et halle de producteurs dans le bourg.

↳ Réseaux collectifs

Réseaux d'eau potable

La commune de LAPOUYADE fait partie du Syndicat Intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Nord Libournais. L'exploitation du service a été confiée à la société AGUR. Le syndicat est propriétaire des ouvrages et gère les investissements. La ressource du syndicat est constituée de 3 forages en nappe profonde (Le Palais à Sablons, Lagrave Grand Pallu à Bonzac et Milles à Bayas) qui ont fourni en 2014, 991 310 m³ cube d'eau traitée.

LAPOUYADE a fait l'objet de travaux en 2014 avec la réhabilitation du château d'eau et l'extension du réseau d'eau potable dans le bourg de la commune.

↳ cf. carte des réseaux en annexe du présent rapport de présentation

Réseau d'assainissement des eaux usées

La commune de LAPOUYADE s'est dotée d'un schéma directeur d'assainissement collectif dont l'élaboration remonte à 1999. Le réseau d'assainissement collectif dessert les zones d'habitat du bourg et de Peuchnaud. Le réseau localisé dans le bourg a été récemment réhabilité. Il est considéré comme neuf. Les effluents collectés par le réseau sont traités dans une station d'épuration de type traitement biologique sur filtres plantés de roseaux à deux

étagés d'une capacité de 400 EH mise en service en avril 2008. Le milieu récepteur des effluents traités est le Godichéou.

Selon les rapports du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement (SIEPA) du Nord Libournais, les rendements épuratoires de la station sont conformes aux exigences réglementaires en vigueur. Le niveau d'abatement requis en MES et en DB5 était atteint. La charge hydraulique et organique moyenne reçue par la station est de 60 EH. Cela représente 15% de sa capacité nominale.

3 Observations SDDÉ 2014

3.1 Système de collecte

- Pas de déversements d'eaux usées observés sur le réseau
- Pas d'arrivées d'effluents non domestiques
- Arrivées d'eaux parasites temporaires.
- Le réseau collecte des eaux parasites lors des forts événements pluvieux, qui entraînent un dépassement ponctuel de la capacité des ouvrages. En période sèche (ou peu pluvieuse), le débit injecté autour de la valeur du débit sanitaire (volume facturé aux abonnés).
- Pas de surcharges hydrauliques ; le débit moyen est de 26 m³/s (40% de la capacité).
- Entretien du réseau d'assainissement ; Le réseau dispose de 3 PR télesurveillance.
- Etude diagnostique : non réalisée (réseau neuf). Les quantités d'eaux parasites ne sont pour l'instant pas gênantes. Il serait prudent de réaliser une enquête sur les branchements existants, comme sur les branchements en attente (contrôles des branchements préalables et à postériori avec colorant).

3.2 Station d'épuration

- Autosurveillance :
 - Dispositifs permettant de réaliser une mesure fiable ; Pas de mesure de débit en entrée (possibilité de suivre le débit de remplissage de la baigne) et PR en sortie (canaux venant non utilisable).
 - Pour améliorer la qualité des données, il faudrait utiliser des préleveurs réfrigérés (au minimum en entrée), mesurer le volume injecté par un silby de la baigne (nombre de badiers et stockage ou détachage lors du bilan), mesurer le débit en sortie et essayer le préleveur, améliorer les temps de transport et les conditions de conservation des échantillons.
 - Les bilans sont réalisés par AGUR et analysés par un laboratoire agréé.
 - Les analyses milieu doivent être réalisées conjointement aux analyses du rejet afin de noter son impact éventuel.
- Etat général de la station : Correct
- Evénements marquant de l'année : RAS
- Le dégrilleur se colmate rapidement
- Filtre à sable :
 - Les ouvrages sont correctement entretenus et suivis.
 - Les roseaux du premier étage sont correctement développés.
 - La durée de vidange de la chaise sur le 2^{ème} étage est très longue.
 - La mise en place de vannes de vidange en bout de drain est envisagée. Les érauis des compresseurs sont à capoter pour améliorer leur durée de vie.
 - Le fonctionnement des deux étages est très bon
- Qualité du rejet :
 - La présence importante de nitrates indique que le système fonctionne bien. Le premier étage est très efficace, et oxyde de manière importante les eaux brutes. Le deuxième étage complète la biodegradation de la matière organique. La nitrification élevée entraîne une légère acidification de l'eau traitée.
 - L'eau traitée est d'excellente qualité.
 - Impact milieu récepteur :
 - Compte tenu du très faible écoulement dans Le Godichéou, un impact du rejet se fait sentir sur les paramètres physico-chimiques.
 - L'IBGN réalisé en décembre, précède assez peu favorable à ce type d'analyse, montre une dégradation importante de la qualité.

Source : Fiche système d'assainissement 2014- <http://ndour.garonne.aad.fr/leg/0532320V001>

→ cf. carte des réseaux en annexe du présent rapport de présentation

Réseau d'eaux pluviales

La commune de LAPOLYADE ne dispose pas de schéma directeur d'eaux pluviales ni de réseau d'assainissement eaux pluviales réellement structuré. La collecte des eaux pluviales est à ce jour assurée par un réseau de fossés développé. Un embryon de réseau existe en cœur de Bourg et dans le village originel de Peuchaud.

Réseau de Défense Incendie

Le Service Départemental d'incendie et de Secours de la Gironde souligne qu'au vu des éléments techniques, certains secteurs géographiques bâtis laissent apparaître une défense incendie insuffisante.

Les secteurs dépourvus de défense incendie : *Ravel, La Font de Tabuteau, Tabuteau, Rouillias, Seureau, Truelle, La Raballe, Jarzac, Vincent, La Petite Glaise, Jean de Vaux et La Bardonne.*

Les secteurs insuffisamment pourvus de défense incendie pour un risque courant, avec des ressources en eau qui présentent un débit insuffisant ou trop éloignées du bâti à défendre, sont : *Peuchaud, La Cornade et Larnet.*

→ cf. carte des réseaux en annexe du présent rapport de présentation

Réseau d'électricité

On dénombre sur la commune de LAPOLYADE, 21 postes de transformation HT/BT. La longueur du réseau BT desservant la commune s'élève à 18,016 km avec un réseau aérien, un réseau aérien en conducteurs nus et un réseau souterrain. Tout cela dessert 266 usagers.

Aucun poste de transformation n'est utilisé au maximum de sa capacité. Ils peuvent donc satisfaire au raccordement de nouvelles maisons individuelles d'habitation.

Il est à noter que la commune de LAPOLYADE adhère au SIE de Caignac qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de renforcement des réseaux de BT.

→ cf. carte des réseaux en annexe du présent rapport de présentation

Réseau des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont confiés au SMICVAL.

La collecte des déchets

Prise en charge des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, en porte-à-porte ou en apport volontaire :

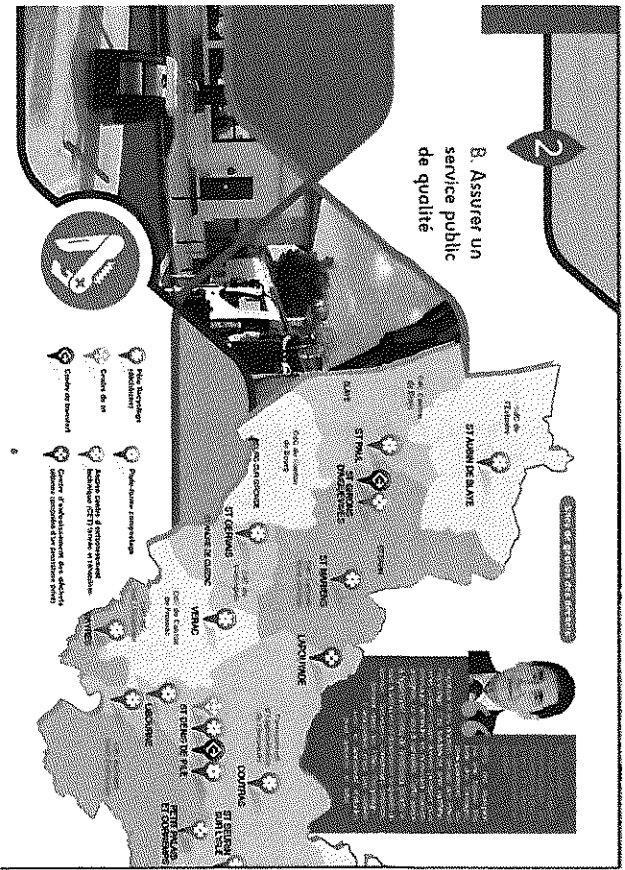
- * Déchets occasionnels : encombrants, végétaux, gravats...
- * Déchets des ménages en collecte sélective : recyclables (emballages, papier, verre) et fermentescibles (biodéchets).
- * Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Déchets assimilés ménagers : artisans, petits commerces et des administrations.

Traitement des déchets

Mise en œuvre de la valorisation et traitement des déchets collectés :

- * Transport et transfert des déchets collectés.
- * Traitement, tri et évacuation vers les filières de valorisation : commercialisation et négociation des matériaux.

- * Traitement des déchets à enfouir ou des déchets ultimes.
 - * Etude et réalisation des équipements pour une meilleure valorisation.
- La déchèterie la plus proche est celle située à Saint-Mariens. Un centre d'enfouissement des déchets ultimes (propriété d'un prestataire privé) se situe sur la commune de LAPUYAÚDE.



Sources : SMOVAL - Rapport annuel 2015

Aménagement numérique du territoire

La question de l'accès aux réseaux de communications électroniques dans les conditions satisfaisantes constitue désormais un facteur fort d'attractivité des territoires, notamment pour les zones d'activités. L'aménagement numérique est un enjeu visant :

- * L'attractivité économique : l'absence du haut débit (voire très haut débit dans certains cas) est rédhibitoire pour l'installation d'une entreprise, le prix de l'offre peut jouer un rôle dans le choix d'implantation de certaines entreprises,
- * la compétitivité de ses entreprises,
- * la cohésion sociale et le désenclavement par l'accès aisé aux services et aux commerces en ligne, la possibilité du télétravail et la télé formation notamment.

Dans ce domaine, les informations essentielles sur la situation haut débit du territoire sont les suivantes :

- * un taux d'éligibilité supérieur à 95%.

- * la disponibilité des technologies ADSL, Re ADSL et ADSL2+ sur la commune,
 - * la connexion Internet par ADSL et l'accès aux différents services (dégrouper la télévision par ADSL) sur la commune dépendent à la fois du niveau de déploiement du Noeud de Raccordement d'Abonnés (central téléphonique) depuis lequel le bâtiment est raccordé, et des caractéristiques de la ligne téléphonique.
- Au-delà, le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Gironde a défini un ensemble d'actions sur le territoire girondin hors Bordeaux Métropole dont la commune fait partie :

- * améliorer la situation en matière de service haut débit fixes disponibles
 - assurer l'extension du groupage,
 - procéder à une montée en débit ciblée : modernisation du réseau cuivre de l'opérateur historique ;
- * positionner le territoire dans une démarche vers la fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- * favoriser le développement du haut et très haut débit mobile.

Ce qu'il faut retenir au regard des prévisions démographiques :

La population communale dispose de quelques équipements et services de qualité (médathèque, agence postale, ...) et profite de la proximité de Cavignac pour les achats du quotidien.

Au regard des prévisions démographiques retenues, le niveau de desserte en transport en commun est adapté. La vie sociale est animée, en attestent les structures associatives présentes sur la Commune.

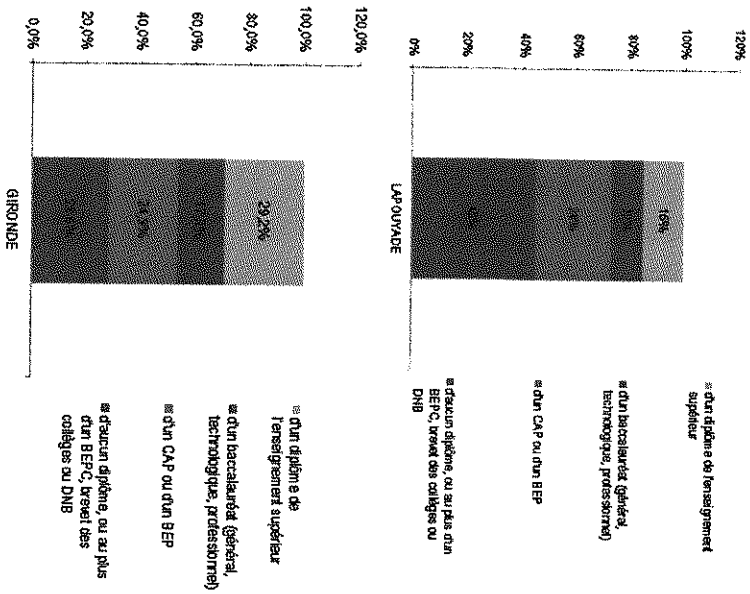
Les réseaux sont adaptés à une évolution mesurée de la population communale, seule la défense incendie du territoire doit être renforcée, notamment à Peuchaud.

4. PREVISIONS ECONOMIQUES

PREVISIONS QUANTITATIVES	<p>Hypothèse retenue : en complément des zones urbaines à vocation d'activités économiques qui viennent reconnaître les activités en place, la Commune de LAPUYAÚDE souhaite proposer une zone à urbaniser, en lien avec le site Védolia, à vocation d'activités économiques circulaires.</p>
PREVISIONS QUALITATIVES	<p>Cela passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le maintien de la mixité des usages dans les zones pavillonnaires : habitat mais également artisanat, commerces et services, * Le maintien et la pérennisation du tissu agricole local grâce à la maîtrise des enveloppes urbaines existantes, * Le maintien de l'activité de Védolia, sans extension, * Le développement de l'économie circulaire en lien avec le site de Védolia, * La pérennisation et le développement des autres activités existantes sur le territoire.

Population moyennement diplômée

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans en 2013

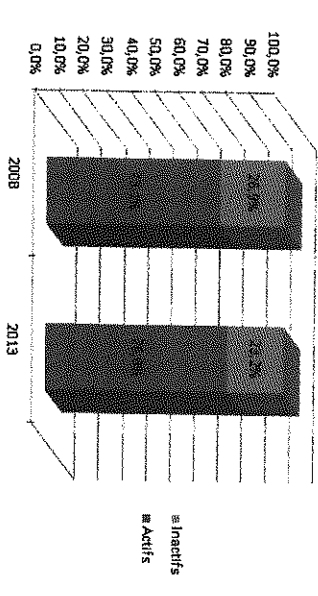


Source : INSEE

En comparant les diplômes des habitants du département et de la commune, on constate que LAPUYADE accueille une population qui a un niveau d'étude inférieur à celui de la Gironde : les diplômés supérieurs sont plus faibles, et les sans diplômes beaucoup plus nombreux. La Commune accueille des catégories socio-professionnelles médianes.

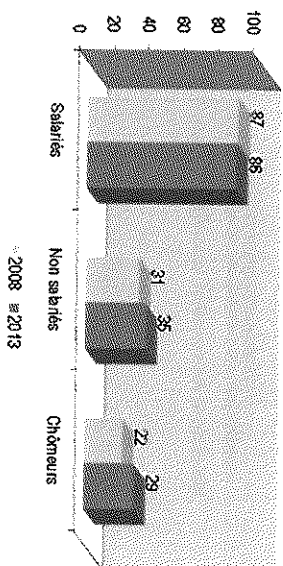
Population active

Population de 15 à 64 ans par type d'activité



Source : INSEE

Evolution de la population active



Source : INSEE

Entre 2008 et 2013, nous pouvons constater que la population active a augmenté en valeur absolue : + 29 actifs en 5 ans. Les actifs représentaient 73,1% de la population de 15 à 64 ans en 2008 ; ce taux passe à 76,8% en 2013. Notons que la part des actifs salariés diminue dans la population active entre 2008 et 2013 ; tandis que les non salariés et les chômeurs représente une part plus importante en gagnant 1 % pour le premier, et plus de 3% pour le second.

Ainsi, la commune de LAPUYADE se caractérise par une hausse de la population active qui s'accompagne d'une augmentation du taux de chômage.

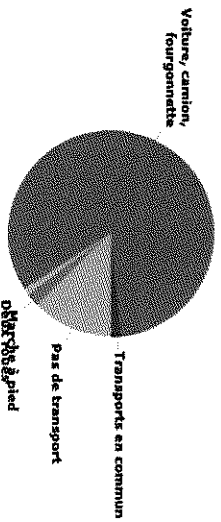
➤ Travail et déplacement

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, qui résident dans la zone

	2008	2013		
Nombre	%	Nombre	%	
Travail dans la commune de résidence	49	28,5	43	22,5
Travail dans une autre commune que la commune de résidence	122	71,5	149	77,5
TOTAL	171	100	192	100

Source : INSEE

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012 - actifs de plus de 15 ans ayant un emploi



Source : INSEE

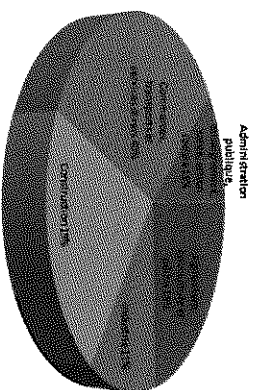
On peut remarquer que la grande majorité des habitants actifs ayant un emploi ne travaillent pas à LAPOUVADE. D'ailleurs, la population travaillant et résidant à LAPOUVADE a diminué entre 2008 et 2013. Cependant ces valeurs n'incluent pas les emplois créés dans le cadre de l'ouverture de la serre à tomates Rougeline qui date de 2016.

La population travaille majoritairement au sein d'autres communes dans le même département. Toutefois, de par sa proximité immédiate avec la région Poitou-Charentes (avant la rejonction des régions), on note que 1,1% de la population va travailler dans une autre région en 2012. La proximité avec l'aire bordelaise est également un facteur explicatif de ce phénomène.

On constate que ces travailleurs se déplacent essentiellement en véhicule individuel, du fait du contexte rural qui implique l'utilisation quasi évidente du véhicule motorisé. Toutefois, on remarque que certains actifs se déplacent à pied ou en vélo, pour ceux qui travaillent à proximité de leur résidence (agriculteurs notamment). Cependant, seulement 2% environ se déplacent en transport en commun : cela est dû à la qualité médiocre de l'offre en transport alternatif à l'automobile. Un constat intéressant sort également de ce graphique : près de 15% n'utilisent pas de transport pour travailler, étant donc à domicile. Cela amène à penser que ce mode de travail n'est pas anecdotique à LAPOUVADE, ce qui confirme l'intérêt d'opter pour un réseau numérique qualitatif afin de développer le travail « à la maison ».

➤ Activités présentes sur la commune

Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013

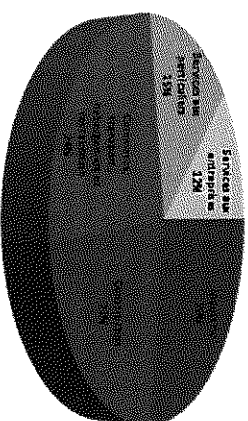


Source : INSEE

Nous pouvons observer que, sur l'ensemble des activités répertoriées sur LAPOUVADE, les commerces, transports et services divers sont majoritaires. Le domaine de l'industrie et de l'administration publique / enseignement / santé / action sociale sont les activités secondaires de la commune. L'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent 19 % des établissements actifs. Il est important de rappeler que LAPOUVADE est une commune à caractère rural et agricole.

Activités non agricoles présentes sur la commune

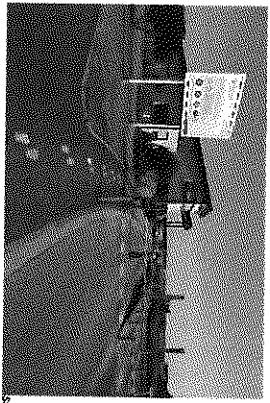
Les établissements dont le siège social est localisé à LAPOUVADE au 01/01/2013



Source : INSEE

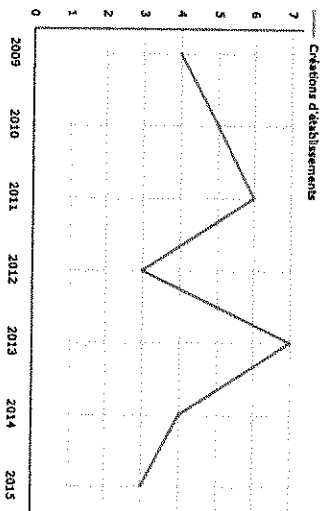
En toute logique, le commerce et le transport accueillent de nombreux sièges sociaux, suivi par le domaine de la construction. Toutefois, l'industrie est très représentée sur la commune. Malgré les faibles pourcentages, les services aux entreprises et aux particuliers sont bien présents à LAPOUVADE.

Nous pouvons constater que la majorité des activités (hors agriculture) se concentre dans le sud de la commune, le long des axes routiers depuis le centre-bourg. Toutefois, quelques entreprises sont localisées de façon diffuse sur le territoire, et tout particulièrement l'entreprise Véolia, centre d'enfouissement des déchets, qui est un atout économique primordial pour la commune (environ 15 salariés) et les serres installées à côté (18 salariés), destinées à la production de tomates, qui sont chauffées par le biogaz issu de l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) voisine.



Source : site web

Evolution des créations d'entreprise (activités marchande hors agriculture)



Source : INSEE

Depuis 2009, nous pouvons constater que les entreprises ne cessent d'augmenter, jusqu'au minimum (en 2012), trois entreprises sont créées par an. En 2015, l'INSEE recense 2 nouvelles entreprises sur la commune. A son échelle rurale, LAPOUYADE présente donc un certain dynamisme économique.

Ce qu'il faut retenir au regard des prévisions économiques :

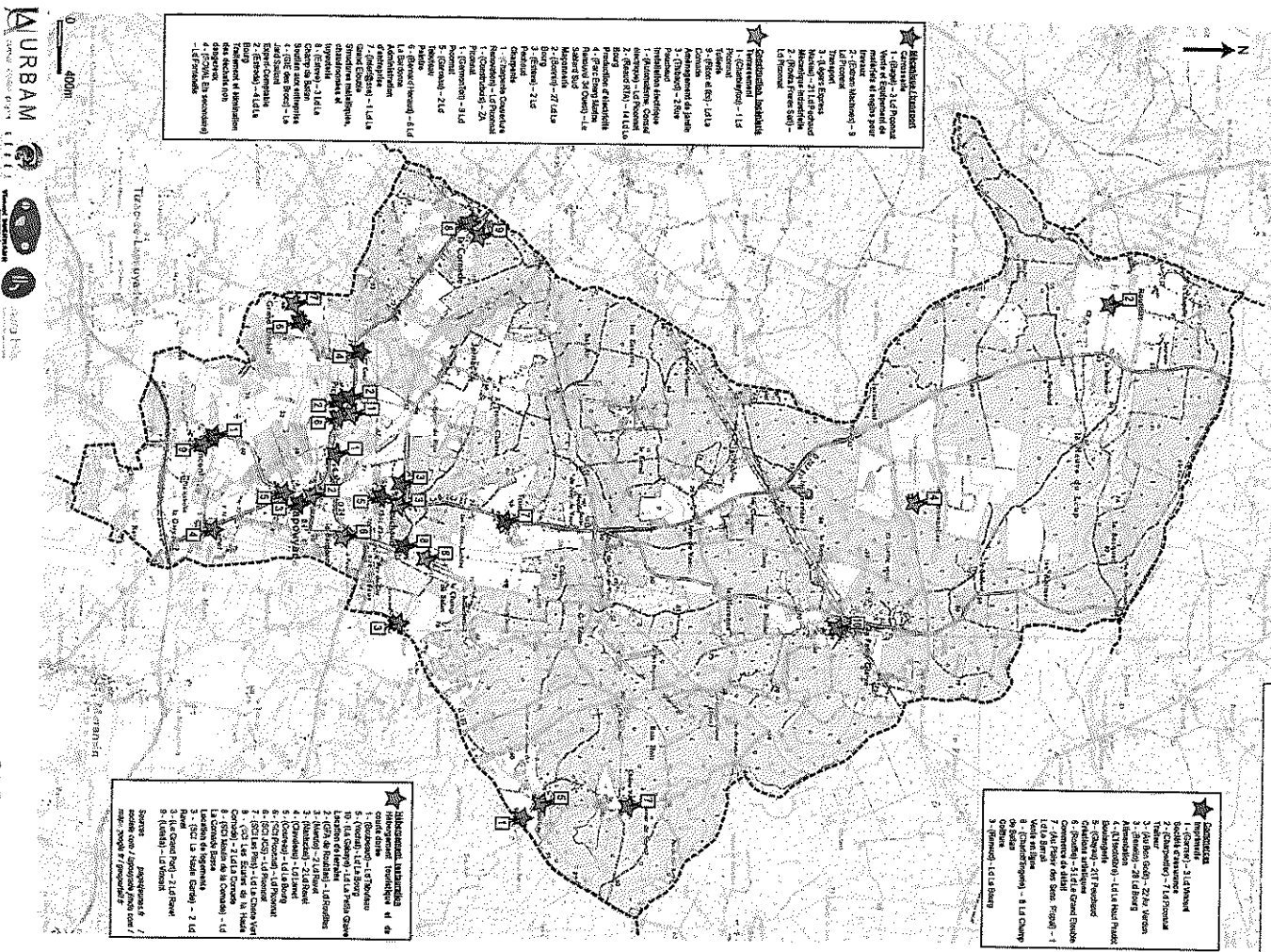
LAPOUYADE accueille un tissu économique modeste. Ainsi, la commune propose seulement une offre de services et commerces de première nécessité et garde une caractéristique agricole assez marquée. Au-delà de l'échelle communale, les pôles d'attractivité avoisinant LAPOUYADE (Caignac, Guîtres, Coutras, Libourne...) permettent une plus grande desserte commerciale et de services.

Toutefois, il faut veiller à perpétuer l'activité sur la commune, afin d'éviter que LAPOUYADE perde sa qualité territoriale et ne devienne uniquement qu'une « cité dortoir ».

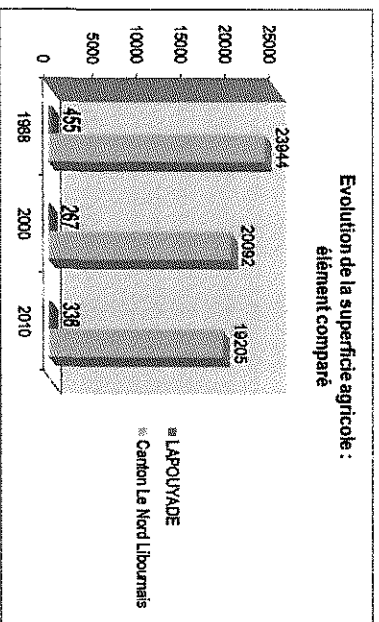
→ cf. carte des activités économiques page suivante

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme LAPOUYADE

ACTIVITÉS

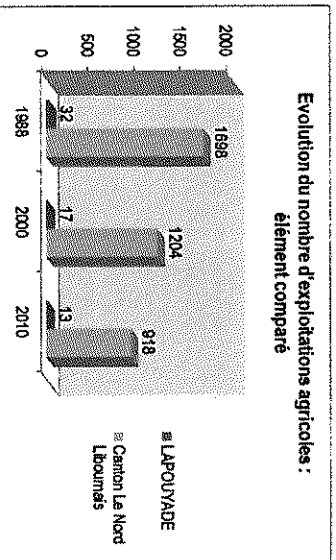


■ Activités agricoles présentes sur la commune



Source : INSEE

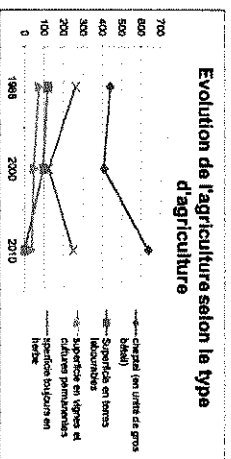
Nous pouvons constater que la superficie agricole ne cesse de diminuer sur le canton du Nord Libournais depuis 1988 (-20% de la surface initiale en 22 ans). La commune de LAPOUYADE a également connu une baisse générale en 22 ans (-26%), avec toutefois une légère augmentation de la superficie agricole entre 2000 et 2010. Ainsi, la superficie agricole en 2010 représente 13% de la surface communale totale.



Source : INSEE

Suivant la même logique de réduction de l'emprise agricole, le nombre d'exploitations agricoles connaît également une diminution de son chiffre, que ce soit au niveau intercommunal ou communal. En effet, 43% des exploitations agricoles ont disparu entre 1988 et 2010. Le constat est encore plus prononcé sur LAPOUYADE avec une perte progressive de 60% des exploitations.

Evolution de l'agriculture selon le type d'agriculture



Source : INSEE

En analysant les différentes occupations des sols, on remarque que la superficie des terres labourables a fortement diminué, pour pratiquement disparaître. La tendance à la diminution de la superficie se ressent également pour les surfaces en vignes et cultures permanentes. En revanche, si la superficie en herbe et le cheptel a diminué entre 1988 et 2000, la courbe d'évolution montre une forte augmentation entre 2000 et 2010. Il est logique que ces évolutions se fassent de façon concomitante, puisque le cheptel a besoin de terrains enherbés.

Concernant l'activité viticole, 72 hectares en AOC (sur les 437 hectares de la commune délimités en AOC) sont exploités au total à LAPOUYADE par 12 viticulteurs.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, les agriculteurs de LAPOUYADE ont été interrogés en 2015. Il ressort de ces entretiens que la Surface Agricole Utile est comprise entre 2 ha et 13 ha par agriculteur. Les cultures de vignes sont prédominantes avec des superficies toujours enherbées qui sont importantes, tandis qu'il n'existe qu'une seule exploitation avec des animaux (équidés). A noter que la quasi-totalité des cultures de vignes sont classées en Appellation d'Origine Contrôlée.

A LAPOUYADE, deux agriculteurs pratiquent la culture biologique. D'un point de vue environnemental, on remarque la présence récurrente d'arbres remarquables et de mares ou bassin de décantation avec épannage. Enfin, de façon générale dans le métier, la problématique de l'agriculture réside également dans la question de la succession. En effet, de plus en plus d'agriculteurs vieillissants sont sans repreneurs pour les exploitations. A LAPOUYADE, la majorité des agriculteurs ont plus de 60 ans. Toutefois il est intéressant de constater que la moitié des agriculteurs ont déjà un successeur.

L'activité agricole communale est encore pérenne sur le territoire même si elle accuse un recul. L'agriculture reste une activité notable sur la commune, et il importe de conserver ce caractère identitaire.

Nous pouvons constater que les activités agricoles se concentrent principalement autour du bourg communal. Toutefois, quelques entreprises agricoles se dispersent vers le nord. Certaines sont récentes, comme les serres à tomates qui fait face au centre de densification des déchets Véolia. Il s'agit là d'une vraie collaboration entre les deux entités, qui restent néanmoins indépendantes.

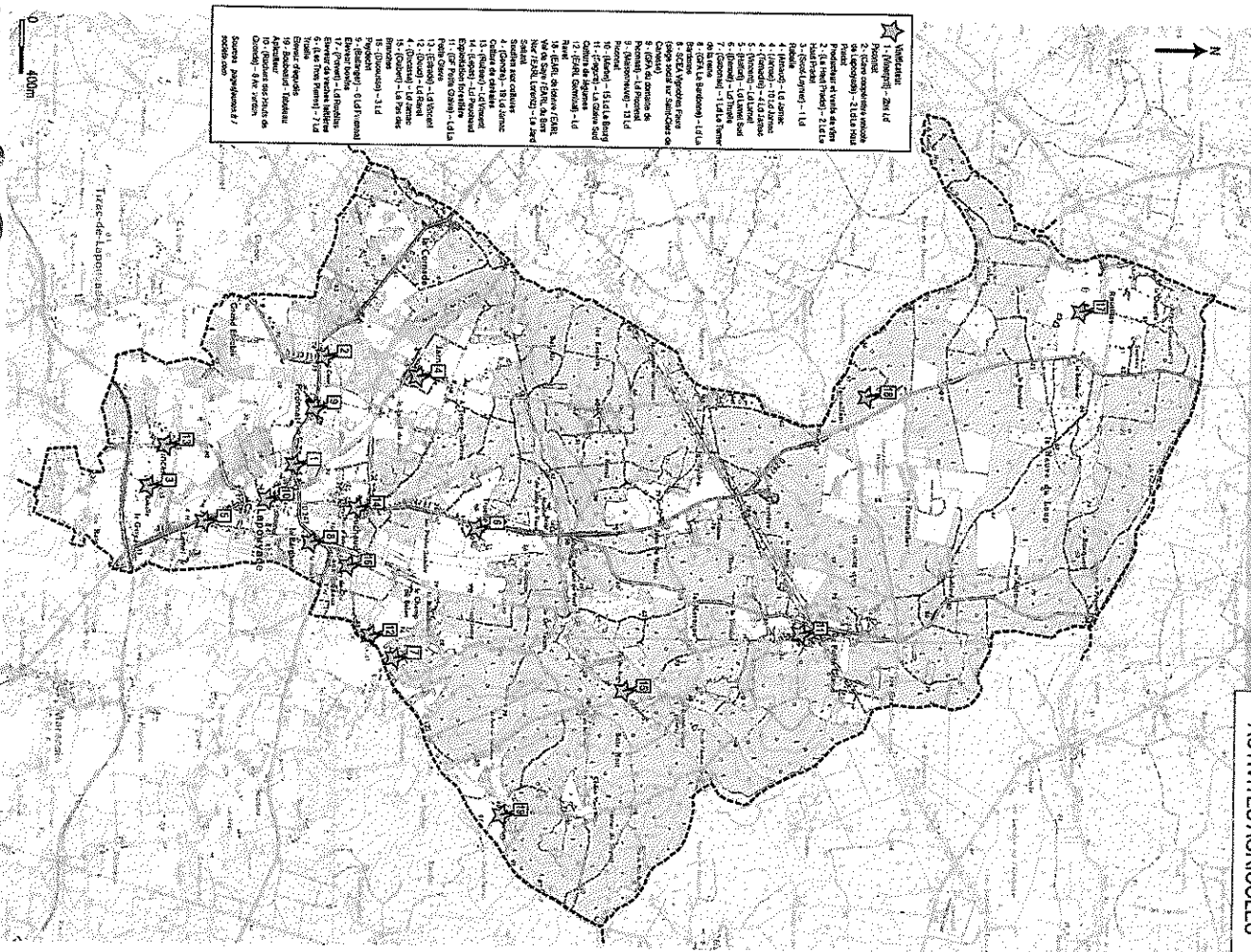
Le site de traitement des déchets produit du biogaz qui est transformé en énergie électrique par passage dans des moteurs libérant de l'énergie. Afin d'optimiser l'utilisation de cette dernière, des serres à tomates sont créées utilisant cette énergie pour la production. En plus d'un processus à valeur écologique (économie d'énergie), il s'agit d'un potentiel d'emplois important pour les actifs de LAPOUYADE.

Ce qu'il faut retenir au regard des prévisions économiques :

LAPOUYADE n'est certes pas un pôle économique majeur sur le territoire. Il convient toutefois de veiller à maintenir les emplois déjà présents sur la commune, voire de les augmenter, et de valoriser l'entreprise Véolia dans le cadre du développement d'une économie circulaire.

→ cf. cartes de la situation économique et du site des serres à tomates pages suivantes

ACTIVITÉS AGRICOLES



Zone AOC



5. BILAN DU POS MIS EN REVISION

Le POS de LAPOUYADE définit plusieurs zones qui sont la traduction spatiale des objectifs d'aménagement de la commune, lors de son élaboration.

5.1 Projet communal

Le projet de la commune de LAPOUYADE a été établi sur la base de problématiques majeures issues de l'analyse du contexte local. Ainsi, les grandes orientations du projet de la commune de LAPOUYADE ont été définies en tenant compte des impératifs suivants :

- * Un développement communal mesuré exprimant une volonté communale d'accompagner une urbanisation lente en limitant les zones à urbaniser et en proposant des extensions limitées autour des secteurs déjà construits,
- * La volonté de respecter la structure urbaine originale de LAPOUYADE qui s'organise en plusieurs hameaux distincts, dont l'identité doit être confortée. Le bourg, se développant en ligne de crête, doit conserver sa structure,
- * La volonté de conforter et d'amplifier la politique du cadre de vie en protégeant les secteurs naturels et paysagers les plus intéressants, notamment le long des ruisseaux,
- * La volonté de protéger l'agriculture, tout particulièrement la viticulture, en limitant l'urbanisation des zones AOC. La majeure partie du territoire communal reste agricole et sylvoicole,
- * Le souhait d'intégrer le Centre d'Enfouissement Technique des Fontenelles.

Les choix d'aménagements se divisaient alors en deux parties :

* Ce qu'il faut préserver ou conforter :

En matière d'habitat

Préserver la qualité des constructions anciennes existantes

En matière d'activités économiques

Agriculture, avec la protection des secteurs agricoles et sylvoicoles et de toutes les potentialités des exploitations de la commune

Industrie et artisanat, en favorisant l'achèvement de la zone d'activité de Piconnat

En matière de qualité d'environnement et du paysage

Protection des paysages les plus sensibles, notamment autour du bourg et au nord de la commune

Actions de protection des grandes zones d'intérêts écologiques fort et très fort définies par l'expertise écologique

* Ce qu'il faut entreprendre :

En matière d'habitat

Resserrer les futures zones constructibles autour des zones agglomérées du bourg et de Feuchaud, qui ont vocation à être desservies à terme par un réseau d'assainissement collectif

Limiter ou maintenir les anciennes zones U périphériques et les transformer en zone NB, où la construction se fait dans la limite des capacités des réseaux

En matière d'activités économiques

Extension limitée de la zone d'activité de Piconnat par l'intégration de réserves foncières dans la zone UX
Dispositions particulières pour permettre le bon fonctionnement du Centre d'Enfouissement Technique des Fontenelles, dans le respect de la réglementation en vigueur

En matière de qualité d'environnement et du paysage

Dispositions réglementaires spécifiques (création d'espaces boisés classés en périphérie) et aménagements spécifiques pour améliorer l'intégration visuelle du CET des Fontenelles.

5.2 Règlement défini au plan en fonction de ces objectifs

Le POS développe différents types de zones :

- * Les zones urbaines qui couvrent les zones agglomérées existantes et les zones d'extension de l'habitat à condition que les équipements publics existants ou en cours de réalisation (eau, égout, voirie...) soient suffisants pour permettre immédiatement les constructions.
- * Les zones naturelles qui sont des zones qui, en principe, ne sont pas équipées. Elles couvrent le reste du territoire communal et n'ont pas la vocation à être urbanisées à court terme. La construction y est limitée, interdite ou soumise à des conditions spéciales.

Ces deux grandes catégories officielles ont été éclatées en trois groupes correspondant plus précisément à leur affectation :

- * Les zones constructibles, regroupant l'ensemble des zones U et les zones NB,
- * Les zones d'urbanisation future, regroupant tous les types de zones NA,
- * Les zones inconstructibles ou très difficilement constructibles désignant les zones NC ou ND.

A ces zones ont été associés, deux dispositifs permettant de renforcer la politique communale de gestion de l'espace :

- * Les terrains classés comme espaces boisés à conserver (EBC), empêchant les défrichements, permettant ainsi de préserver les ensembles boisés de toutes tailles présentant un intérêt écologique ou paysager
- * Les emplacements réservés (ER), pour la réalisation d'équipements et d'aménagements, d'ouvrage publics, ou d'installations d'intérêt général, outils de maîtrise foncière à la disposition de la Puissance Publique. Sur la commune, de la LAPOUYADE, la collectivité territoriale n'a jugé nécessaire d'en créer.

Zones	Caractère de chaque zone (POS 1999)	Emplacement de chaque zone (POS 1999)	Superficie des zones au PLU approuvé en octobre 1999		
			Surfaces totales de la zone en 1999	Surfaces disponibles pour la construction en 1999	Surfaces disponibles pour la construction en 2015
Zones urbaines					
Zone UA	Elle couvre les quartiers centraux de la commune. Elle a vocation à accueillir des habitations, mais aussi des commerces et des services, des équipements et des activités non nuisibles, sous forme de constructions denses.	Le bourg, Peuchaud	Total : 30,0 ha Le bourg : 18,8 ha Peuchaud : 11,2 ha	Total : 14,6 ha Le bourg : 7,4 ha Peuchaud : 7,2 ha	Total : 10,3 ha Le bourg : 5,7 ha Peuchaud : 4,6 ha
Zone	Zone réservée aux activités	Piconnat, Jean	Total : 4,9 ha	Total : 2,9 ha	Total : 2,9 ha

Zones	Caractère de chaque zone (POS 1999)	Emplacement de chaque zone (POS 1999)	Superficie des zones au PLU approuvé en octobre 1999		
			Surfaces totales de la zone en 1999	Surfaces disponibles pour la construction en 1999	Surfaces disponibles pour la construction en 2015
UX	Industrielles et artisanales ainsi qu'à leurs services annexes et à leurs entrepôts.	de Vaux	Picomat : 1,9 ha Jean de Vaux : 3,0 ha	Picomat : 0,8 ha Jean de Vaux : 2,1 ha	Picomat : 0,8 ha Jean de Vaux : 2,1 ha
Zone NB	Zone partiellement bâtie et insuffisamment équipée, dans laquelle la commune n'engagera pas de compléments d'équipements de desserte, mais qui peut cependant recevoir, dans la limite de capacité des équipements existants, un habitat individuel peu dense.	Jarnac, la petite Glaise, Chabot Sud	Total : 24,1 ha Jarnac : 9,5 ha La petite Glaise : 10,3 ha Chabot sud : 4,3 ha	Total : 11,6 ha Jarnac : 3,9 ha La petite Glaise : 6 ha Chabot sud : 1,7 ha	Total : 10,5 ha Jarnac : 3,9 ha La petite Glaise : 5,5 ha Chabot sud : 1,1 ha
Zone NC dont NcA et NcS	Zone naturelle où il convient de protéger l'agriculture et la sylviculture. La protection de ces activités et de la pérennité des exploitations impose que l'on y interdise toutes les occupations et utilisations du sol autres que celles qui leur sont directement liées.	Au sud : viticulture en zone AOC et élevage Au nord : sylviculture NcA : La Tuillerie (exploitation d'argile) NcS : Le Jard Salliant	Le Jard Salliant : 30,7 ha	Le Jard Salliant : 28,7 ha	Le Jard Salliant : 13,1 ha
Zone ND dont NDA et NDb	NcS : à l'intérieur du périmètre de protection du centre de stockage des déchets où seules sont autorisées les constructions et installations destinées à l'exploitation agricole ou forestière (activités horticoles et maraîchères sous serres) à la condition qu'elles utilisent les énergies produites par le centre de stockage. Zone qui correspond à l'ensemble des terrains qui font l'objet d'une protection particulière en raison de la qualité des sites et du milieu (milieux humides, lagunes boisements...)	Dans toute la commune NDA : Le Sablard Sud NDb : entoure NDA	Le Sablard Sud : 105,8 ha	Le Sablard Sud : 25,5 ha	Le Sablard Sud : 25,3 ha

URBANISME - GÉNÈRE, DÉVELOPPEMENT DURABLE - L. HILS, P. SANCHEZ, A. LÉVY - V. BUCHMANN - 2017
NDA : emprise du centre

Zones	Caractère de chaque zone (POS 1999)	Emplacement de chaque zone (POS 1999)	Superficie des zones au PLU approuvé en octobre 1999		
			Surfaces totales de la zone en 1999	Surfaces disponibles pour la construction en 1999	Surfaces disponibles pour la construction en 2015
	Densification technique de Fontaines				
	NDb : emprise du CET constituant une zone de protection des nuisances, calée à 600 m du périmètre du site. Cette zone va au-delà des 200m réglementaires par arrêté ministériel.				

Par ailleurs, le POS prévoyait des emplacements réservés pour la réalisation d'équipements et d'ouvrages publics, et notamment pour les ouvrages publics et installations d'intérêt général, pour les voies publiques à élargir et pour les voies ou passages publics à créer.

Le zonage retenu au POS ménageait des potentialités de développement définies pour les cinq prochaines années en tenant compte de l'évolution actuelle de la commune. Elle s'engagerait aussi sur les années suivantes, tout en restant dans le même cadre urbain.

LAPOUVADE disposait donc, depuis 1999, d'un outil souple qui pouvait être affirmé à la mesure des évolutions réellement observées sans pour autant être bouleversé.

Il présentait à la fois l'intérêt naturel et paysager du site et son caractère rural et viticole, tout en confortant un développement démographique et économique réaliste.

5.3 Analyse de l'évolution du Plan d'Occupation des Soils

Il s'agit de dresser un bilan, en matière de nouvelles constructions, des zones ouvertes à la construction et des zones naturelles.

Cette évolution est essentiellement liée à l'évolution démographique de la commune, aux conséquences de la pression foncière et aux différents projets et actions mis en place par la collectivité.

Ainsi, les zones urbaines, sont des zones à caractère d'habitat, d'activités et de services. La capacité des équipements publics existants ou en cours de réalisation permet d'admettre immédiatement des constructions. Ces zones sont UA et UX. Ces zones urbaines ont donc accumulés des activités à différentes vocations : habitat, activités et services.

Les zones naturelles, ou non équipées. Ces zones sont NB, NC dont les secteurs NcA et NcS, ND dont les secteurs NDA et NDb. Ces zones qui sont présentes sur la majorité de la surface communale, ont connu des évolutions légères voire aucune, selon la vocation du secteur : habitat pour NB, activités spécifique (agriculture, Centre d'entassement des déchets...) pour NC, ou aucune évolution du fait d'une protection paysagère et environnementale pour ND.

→ cf. carte en suivant

5.4 Bilan de l'espace consommé entre 2005 et 2015 pour les constructions à usage d'habitat et d'activités

Les espaces consommés entre 2005 et 2015 concernent :

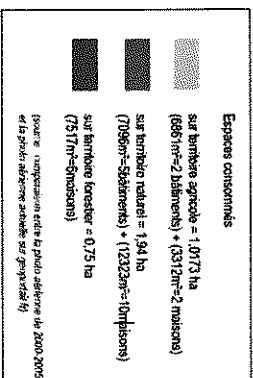
- 1,02 ha du territoire agricole avec la construction de 2 bâtiments agricoles et 2 maisons,
- 1,94 ha de territoire naturel avec la construction de 5 bâtiments et de 10 maisons,
- 0,75 ha du territoire forestier avec la construction de 6 nouvelles maisons.

Soit un bilan des espaces consommés sur 10 ans (2005-2015) de 3,71 ha pour la construction de 18 constructions à usage d'habitation et 7 bâtiments à vocation économique ou d'équipement collectif.

Entre 2005 et 2015, 18 constructions neuves à usage d'habitat ont été réalisées et 1286 m² en moyenne ont été consommés par habitation soit environ 23152 m² (2,3 ha) de superficie communale consommée.

Entre 2005 et 2015, 7 bâtiments à vocation économique ou d'équipement collectif ont été réalisés et 1894 m² en moyenne ont été consommés par bâtiment soit environ 13957 m² (1,4 ha) de superficie communale consommée.

5.5 Bilan des espaces consommés pour de l'habitat : représentation géographique



→ cf. carte en suivant

Ce qu'il faut retenir :

Ainsi, les secteurs qui ont connu une évolution importante à l'échelle communale sont principalement le bourg et Peuchaud, hameau attaché au bourg. Désormais, le centre de LAPUYADE s'étend donc vers le Nord. Ce secteur est par sa localisation et sa desserte en réseaux, un point d'intérêt évident, ce qui explique sa valorisation foncière. Un autre secteur connaît une importante évolution : au Jard Salient avec la création des serres à tomates qui auront une répercussion positive sur la commune.

**BILAN DES ESPACES CONSOMMES
sur 10 ans (2005 - 2015)**



LÉGENDE	
	Espaces consommés sur terrain agricole = 1,0/23 ha (Bâtiment = 2,48ha/m²) = 1,13/23ha
	Espaces consommés sur terrain boisé = 0,7/23 ha (Bâtiment = 2,48ha/m²) = 0,7/23ha
	Espaces consommés sur terrain agricole et boisé = 0,86/23ha (Bâtiment = 2,48ha/m²) = 0,86/23ha

Document de Synthèse
Date d'adoption : Août 2014

4. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX
L'exposé du diagnostic de la commune de LAPUYVADE a fait émerger des atouts et des faiblesses qu'il s'agit de mettre en avant pour répondre aux besoins pour son devenir dans le cadre de la définition d'un projet de territoire.

Plan Local d'Urbanisme de LAPUYVADE – Février 2014 – Dossier d'approbation
1. Rapport de présentation

THEMES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Eau	Une identité rurale, agricole et forestière : un village-parc-pays dense, l'état d'une vallée conforme au SCOT. Une diversité et une richesse environnementales (AOC, ZNIEFF, Natura 2000, réserves biologiques). Des aménagements récents, avec des pratiques végétales en harmonie avec la caractéristique communale.	Des risques et des espaces délaissés, Des enjeux du site, à l'habitat individuel, parfois non perceptibles et sans lien avec l'identité.	Des projets en cours : Service pédagogique, Réhabilitation et valorisation de l'espace forestier, les projets en développement du bord de la LVJ. Aménagement des entrées de ville.	Les différentes constructions patrimoniales procurent un usage de l'espace, du fait de la forte identité et de qualité paysagère (patrimoine) : Comment procéder pour intégrer ces enjeux dans le développement? Comment intégrer le site de ce type?
Environnement	Des aménagements récents, avec des pratiques végétales en harmonie avec la caractéristique communale.	Des risques et des espaces délaissés, Des enjeux du site, à l'habitat individuel, parfois non perceptibles et sans lien avec l'identité.	Des projets en cours : Service pédagogique, Réhabilitation et valorisation de l'espace forestier, les projets en développement du bord de la LVJ. Aménagement des entrées de ville.	Les différentes constructions patrimoniales procurent un usage de l'espace, du fait de la forte identité et de qualité paysagère (patrimoine) : Comment procéder pour intégrer ces enjeux dans le développement? Comment intégrer le site de ce type?
Patrimoine	Des aménagements récents, avec des pratiques végétales en harmonie avec la caractéristique communale.	Des risques et des espaces délaissés, Des enjeux du site, à l'habitat individuel, parfois non perceptibles et sans lien avec l'identité.	Des projets en cours : Service pédagogique, Réhabilitation et valorisation de l'espace forestier, les projets en développement du bord de la LVJ. Aménagement des entrées de ville.	Les différentes constructions patrimoniales procurent un usage de l'espace, du fait de la forte identité et de qualité paysagère (patrimoine) : Comment procéder pour intégrer ces enjeux dans le développement? Comment intégrer le site de ce type?
Cadre de vie	Des aménagements récents, avec des pratiques végétales en harmonie avec la caractéristique communale.	Des risques et des espaces délaissés, Des enjeux du site, à l'habitat individuel, parfois non perceptibles et sans lien avec l'identité.	Des projets en cours : Service pédagogique, Réhabilitation et valorisation de l'espace forestier, les projets en développement du bord de la LVJ. Aménagement des entrées de ville.	Les différentes constructions patrimoniales procurent un usage de l'espace, du fait de la forte identité et de qualité paysagère (patrimoine) : Comment procéder pour intégrer ces enjeux dans le développement? Comment intégrer le site de ce type?
Transports	Des aménagements récents, avec des pratiques végétales en harmonie avec la caractéristique communale.	Des risques et des espaces délaissés, Des enjeux du site, à l'habitat individuel, parfois non perceptibles et sans lien avec l'identité.	Des projets en cours : Service pédagogique, Réhabilitation et valorisation de l'espace forestier, les projets en développement du bord de la LVJ. Aménagement des entrées de ville.	Les différentes constructions patrimoniales procurent un usage de l'espace, du fait de la forte identité et de qualité paysagère (patrimoine) : Comment procéder pour intégrer ces enjeux dans le développement? Comment intégrer le site de ce type?
Logements	Des aménagements récents, avec des pratiques végétales en harmonie avec la caractéristique communale.	Des risques et des espaces délaissés, Des enjeux du site, à l'habitat individuel, parfois non perceptibles et sans lien avec l'identité.	Des projets en cours : Service pédagogique, Réhabilitation et valorisation de l'espace forestier, les projets en développement du bord de la LVJ. Aménagement des entrées de ville.	Les différentes constructions patrimoniales procurent un usage de l'espace, du fait de la forte identité et de qualité paysagère (patrimoine) : Comment procéder pour intégrer ces enjeux dans le développement? Comment intégrer le site de ce type?
Logements sociaux	Des aménagements récents, avec des pratiques végétales en harmonie avec la caractéristique communale.	Des risques et des espaces délaissés, Des enjeux du site, à l'habitat individuel, parfois non perceptibles et sans lien avec l'identité.	Des projets en cours : Service pédagogique, Réhabilitation et valorisation de l'espace forestier, les projets en développement du bord de la LVJ. Aménagement des entrées de ville.	Les différentes constructions patrimoniales procurent un usage de l'espace, du fait de la forte identité et de qualité paysagère (patrimoine) : Comment procéder pour intégrer ces enjeux dans le développement? Comment intégrer le site de ce type?
Aménagement de l'espace	Des aménagements récents, avec des pratiques végétales en harmonie avec la caractéristique communale.	Des risques et des espaces délaissés, Des enjeux du site, à l'habitat individuel, parfois non perceptibles et sans lien avec l'identité.	Des projets en cours : Service pédagogique, Réhabilitation et valorisation de l'espace forestier, les projets en développement du bord de la LVJ. Aménagement des entrées de ville.	Les différentes constructions patrimoniales procurent un usage de l'espace, du fait de la forte identité et de qualité paysagère (patrimoine) : Comment procéder pour intégrer ces enjeux dans le développement? Comment intégrer le site de ce type?

THEMES	FORCES	FABLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>Contraire économique</p> <p>Population active</p> <p>Commerce</p>	<p>Des projets porteurs économiques en cours</p> <p>La construction de 2 zones à zones communales</p> <p>Le centre de la commune les Bœufs Vieux, l'extension de la zone commerciale</p> <p>Des projets et événements porteurs d'activités commerciales : espace public moderne avec parking et lieu de production dans le bourg</p> <p>Une population active rassemblément jeune</p> <p>Des services marchands qui demeurent</p>	<p>Trajet peu de commerces implantés sur la commune</p> <p>Un niveau global de formation moyen, avec peu de hauts diplômés</p> <p>Pertes de terres agricoles pour pourvoies d'emploi</p>	<p>Réduction sur la création d'une zone sur un site unique pour 3 communes dont L'ÉPOUYAUX</p> <p>Développement des zones agricoles</p>	<p>Le secteur agricole subit une forte pression avec une migration de nombreux habitants du secteur agricole</p>
THEMES	ENSELUX	OBJECTIFS	ORIENTATIONS	ORIENTATIONS
<p>Eau</p> <p>Environnement</p> <p>Patrimoine</p> <p>Carte de voir</p> <p>Développement des réseaux</p> <p>Transport</p> <p>Mobilité</p> <p>Réseaux</p>	<p>Protection du patrimoine bâti et végétal</p> <p>Mise en valeur territoriale</p> <p>Création des interfaces</p>	<p>Conserver et conforter les éléments qui participent à l'identité du territoire et qui font de L'ÉPOUYAUX une commune à caractère agricole</p> <p>Améliorer le statut des unités agricoles : tâches agricoles, filière industrielle, ...</p> <p>Faire cohabiter l'existant et les projets en cours ou à venir pour créer une harmonie</p>	<p>Promouvoir le développement sous le signe d'un village-parc, veiller à une densité raisonnée pour conforter la qualité paysagère du site</p> <p>Proposer un traitement urbain à par la requalification des espaces en friches, à destination de la zone (commerce, artisanat, ...)</p> <p>Revaloriser dans les projets de végétation paysagère : création d'un sentier, réhabilitation de la zone (commerce, artisanat, ...)</p> <p>Veiller une visibilité des enjeux de voirie, les espaces naturels, agricoles et forestiers</p>	<p>Acquiescer les réseaux uniquement dans les lieux à vocation constructible à court et moyen termes</p> <p>Équilibrer et adapter les différents réseaux (numériques, assainissement, ...) selon les besoins : la desserte numérique est une condition sine qua non du développement économique</p>

Document d'urbanisme - Plan local d'urbanisme - L'ÉPOUYAUX - Février 2018 - Dessin d'approbation

THEMES	ENSELUX	OBJECTIFS	ORIENTATIONS
<p>Habitat</p> <p>Logements</p> <p>Besoins collectifs en logements</p> <p>Aménagement de l'espace</p> <p>Contexte économique</p> <p>Population active</p> <p>Agriculture</p> <p>Commerce</p>	<p>Amélioration des conditions de la desserte – dont la desserte scolaire</p> <p>Qualité du habitat</p> <p>Maîtrise de l'urbanisation</p>	<p>Créer plus de logements dans la commune mais également en intra-communale</p> <p>Offrir des logements qualitatifs et diversifiés pour satisfaire la population résidente et nouvelle</p> <p>Conserver le caractère rural de la commune tout en la dynamisant grâce à des aménagements qualitatifs</p> <p>Optimiser les gains économiques, écologiques et éditoriaux grâce au maintien voire au développement de ce secteur</p> <p>Renforcer la qualité de vie économique de la commune</p>	<p>Conforter les actions existantes (co-village, ...)</p> <p>Anticiper une prise cyclable entre le bourg et Pouchard</p> <p>Améliorer la desserte scolaire en terme de stationnement et de cadence des trajets</p> <p>Requalifier le bâti existant</p> <p>Valoriser l'architecture locale</p> <p>Intégrer les opportunités foncières pour créer des espaces publics adaptés et des logements en zone de bourg</p> <p>Élaborer le mixage urbain en privilégiant l'accueil d'une nouvelle population dans les bourgs, plus économiquement dans certains secteurs</p> <p>Promouvoir dans les projets d'espace public offert une activité commerciale</p> <p>Proposer des services adaptés à une population de jeunes actifs</p> <p>Optimiser la qualité scolaire en finançant le projet de rassemblement scolaire de nos communes</p>

Document d'urbanisme - Plan local d'urbanisme - L'ÉPOUYAUX - Février 2018 - Dessin d'approbation

Document d'urbanisme - Plan local d'urbanisme - L'ÉPOUYAUX - Février 2018 - Dessin d'approbation